

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE **2009**

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION	1
II- EVOLUTION ET REPARTITION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE	2
III- DONNEES BUDGETAIRES SUR LES SEGMA	5
3-1- RESSOURCES	5
3-2- DEPENSES	6
3-3- EXCEDENTS	8
IV- CHAMP D'INTERVENTION DES SEGMA	9
4-1- SOINS HOSPITALIERS	9
4.1.1- Hôpitaux SEGMA et Instituts relevant du département de la Santé	10
4.1.1.1- Hôpitaux SEGMA	10
4.1.1.2- Etablissements d'appui : centres et laboratoires d'analyse et de recherche Biologique et la direction du médicament et de la pharmacie	13
4.1.1.2.1- Le Centre national de transfusion sanguine de Rabat et le Centre régional de transfusion sanguine de Casablanca (CNTS et CRTS)	14
4.1.1.2.2- L'Institut National d'Hygiène	15
4.1.1.2.3- Centre National de Radioprotection	18
4.1.1.2.4- Direction du médicament et de la pharmacie	19
4.1.2- Hôpitaux et centre médico- chirurgical militaires	20
4-2- FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES CADRES	21
4.2.1- Instituts et centres de formation en hôtellerie et gestion touristique	22
4.2.2- Instituts et écoles de formation dans le domaine agricole	24
4.2.3- Instituts et centres de formation dans le domaine des pêches maritimes	26
4.2.4- Ecoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines	27
4.2.5- Autres écoles et instituts de formation	28
4.2.5.1- Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée	28
4.2.5.2- Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	29
4.2.5.3- Ecole des Sciences de l'Information	30
4.2.5.4- Ecole Nationale d'Architecture	31
4.2.5.5- Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	33
4.2.5.6- Institut Royal de Formation des Cadres	34
4.2.5.7- Institut Supérieur des Etudes Maritimes	35
4.2.5.8- Ecole Nationale d'Administration	36

4-3- DOMAINE DES INFRASTRUCTURES	37
4.3.1- SEGMA relevant du département de l'Equipe ment	38
4.3.1.1- Centre National d'Etudes et de Recherches Routières	38
4.3.1.2- Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier	39
4.3.1.3- Service Matériel de la Division d'Entretien, d'Exploitation et de la Sécurité Routière (DEESR) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)	40
4.3.1.3.1- Service matériel de la DEESR	40
4.3.1.3.2- Les Services de Logistique et de Matériel (SLM)	41
4.3.2- Direction de la Sécurité des Transports Routiers	42
4.3.3- Direction de l'Aéronautique Civile	44
4.3.4- Direction de la Météorologie Nationale	45
4-4- CENTRES REGIONAUX D'INVESTISSEMENT	48
4-5- SEGMA A PREDOMINANCE COMMERCIALE	52
4.5.1- Direction de l'Imprimerie Officielle	52
4.5.2- Service Autonome des Alcools	52
4-6- COMPLEXES SPORTIFS ET CULTURELS	53
4.6.1- Les complexes sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et le complexe de Fès	53
4.6.2- Le Complexe Moulay Rachid de la jeunesse et de l'enfance de Bouznika	54
4-7- CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE	55
4.7.1- Le Centre Royal de Télédétection Spatiale	56
4.7.2- Le Centre National de Documentation	58
4.7.3- Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême	59
4-8- AUTRES SECTEURS	60
4.8.1- SEGMA chargé de la privatisation	60
4.8.2- SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume	61
4.8.3- La Division de la Protection des Ressources Halieutiques	63
4.8.4- Le service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes relevant du département chargé des personnes handicapées	63
4.8.5- SEGMA relevant du département chargé des Eaux et Forêts	64
4.8.5.1- Le service de la valorisation des produits forestiers	65
4.8.5.2- Parc National de Souss-Massa	66
4.8.5.3- Parc Zoologique National	66
4.8.6- Direction de l'Observation, des Etudes et de la Coordination	67
4.8.7- Direction des Affaires Consulaires et Sociales	70

4.8.8- Division des Accidents de Travail	70
4.8.9- Imprimerie Dar AL Manahil	71
4.8.10- Service Autonome des unités de production de l'Administration Pénitentiaire	72
ANNEXES	73

I- INTRODUCTION

Les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA), composante importante du budget de l'Etat, constituent l'un des instruments privilégiés pour contribuer à la mise en œuvre des programmes de développement économique et social et des réformes sectorielles engagées par le Gouvernement en particulier dans les domaines de la Formation, de la Santé, du Transport et de la promotion de l'Investissement.

En effet, de par la proximité géographique de leurs interventions à travers le territoire national et leur statut de SEGMA qui leur confère la possibilité de disposer de ressources financières constituées notamment de la rémunération des services rendus par leurs soins, les services en question disposent d'une autonomie de gestion à même de leur permettre de contribuer efficacement à la réalisation des programmes et réformes précités.

Ainsi, à titre d'illustration, les SEGMA opérant dans le domaine de la santé sont appelés à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des axes de la réforme engagée par le gouvernement dans ce domaine et qui visent notamment :

-  la généralisation de l'accès de la population aux soins de santé tout en assurant une qualité et une répartition équitable de ces soins sur l'ensemble du territoire national;
-  la mise en oeuvre progressive de la couverture médicale de base à travers notamment la mise en place de trois régimes : L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) destinée à couvrir les personnes actives et les titulaires de pensions relevant des secteurs public et privé, le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) destiné à assurer les besoins de la population démunie et le régime INAYA au profit des personnes exerçant des professions libérales, des commerçants et des artisans.

Le présent rapport est structuré autour de 3 parties :

-  La première partie traite de l'évolution du nombre des SEGMA et leur répartition par domaine d'activité ;
-  La deuxième partie relate le bilan budgétaire et comptable des SEGMA au titre de l'année 2007 à travers l'analyse des recettes et des dépenses comparativement à l'exercice 2006 ;
-  La troisième et dernière partie est consacrée à la présentation des principales réalisations des SEGMA au cours des trois dernières années et des opérations programmées au titre des années 2008 et 2009.

II- EVOLUTION ET REPARTITION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le nombre total des SEGMA est passé de 161 en 2007 à 177 au titre de l'année budgétaire 2008. Cette augmentation est due à la création par la loi de finances pour l'année 2008 des 16 nouveaux SEGMA suivants:

- ❏ Dix SEGMA rattachés au ministère de la Santé. Il s'agit de 8 centres hospitaliers provinciaux, d'un centre hospitalier préfectoral et de l'Institut national d'administration sanitaire. La création de ces SEGMA s'inscrit dans le cadre de la réforme hospitalière qui tend à assurer une gestion de proximité des hôpitaux pour renforcer l'efficacité du système sanitaire, améliorer l'accès aux soins de santé dispensés aux populations et partant renforcer l'autonomie financière desdits centres et instituts hospitaliers parallèlement à la généralisation de la couverture médicale ;
- ❏ Le SEGMA intitulé « Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs ». Ce SEGMA est un établissement de formation de cadres supérieurs rattaché au département chargé de l'Agriculture. Il a pour principale mission la formation des Ingénieurs des Eaux et Forêts, la formation continue et la réalisation d'études et de recherches ayant trait à la foresterie et la gestion durable des ressources naturelles et environnementales;
- ❏ Deux SEGMA rattachés au Ministère de l'Economie et des Finances intitulés «Administration des Douanes et Impôts Indirects » et « Division administrative ». Le Statut de SEGMA conféré à ces deux entités permettra d'une part à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects le recouvrement d'une partie des coûts générés par ses prestations de formation dispensée à ses partenaires et à des douaniers des pays amis et d'autre part à la Division administrative dudit ministère de disposer d'un cadre de gestion doté d'autonomie et de la souplesse nécessaire pour réaliser, avec l'efficacité et la célérité recherchée, les actions de formation du Ministère de l'Economie et des Finances;
- ❏ Le SEGMA intitulé « Division des stratégies de formation ». Le Statut de SEGMA conféré à ladite division permettra au département de l'Education Nationale de mobiliser des ressources financières additionnelles pour renforcer ses actions de formation ;
- ❏ Le SEGMA intitulé « Direction des équipements publics » rattaché au département de l'Equipeement. L'érection de cette Direction en SEGMA permettra de disposer d'un cadre budgétaire approprié pour le recouvrement d'une partie du coût des prestations relatives aux missions de suivi des grands chantiers de bâtiments confiés à ladite direction;
- ❏ Le SEGMA intitulé « Célébration du 1200^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Fès ». Ce SEGMA a été créé en tant que support comptable pour tracer les recettes et les dépenses afférentes à ladite manifestation.

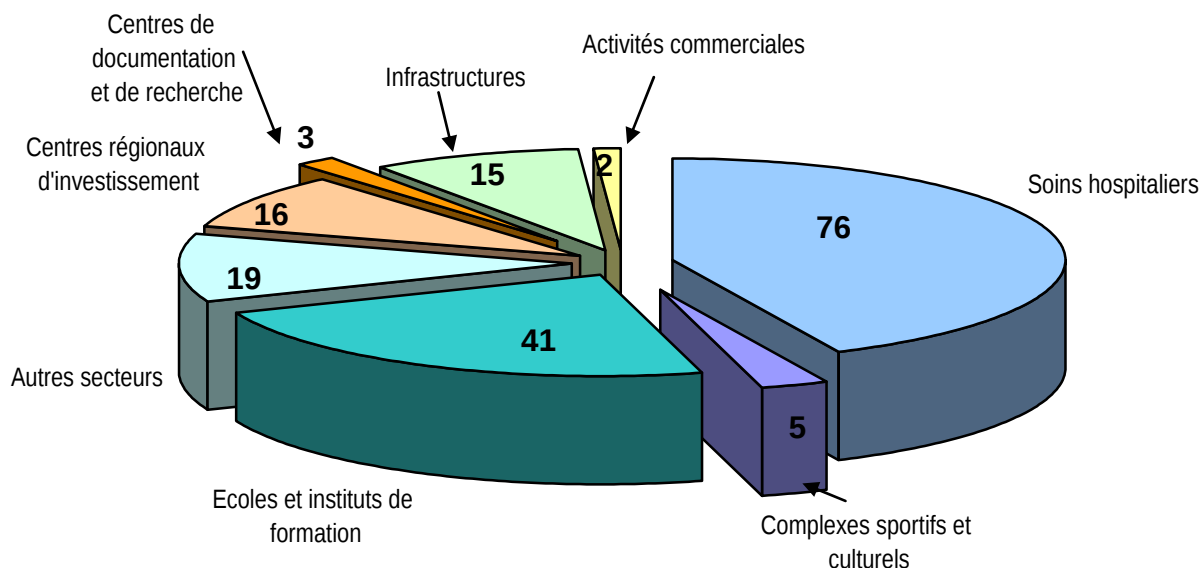
Par ailleurs, la loi de finances pour l'année 2008 a prévu la suppression du SEGMA intitulé « Parc zoologique national » et ce, à compter de la date de la transformation de ce Parc en société anonyme et la mise en place des organes de gestion de ladite société et de l'approbation de son cahier des charges.

La répartition du nombre des SEGMA par secteur se présente comme suit :

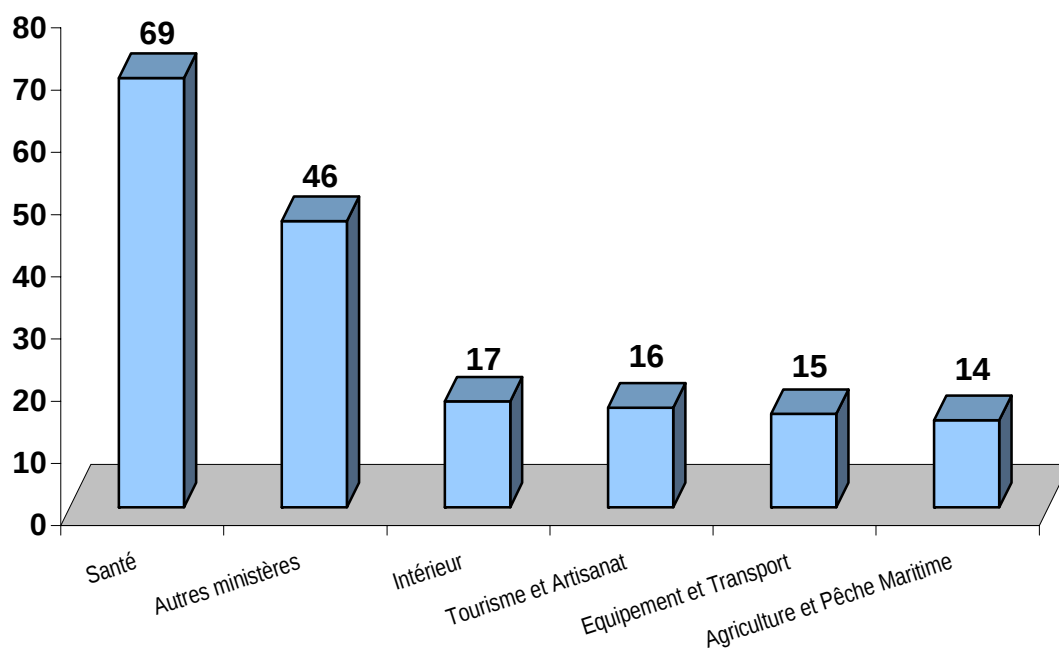
- ❏ 76 services, soit 43 % du nombre total des SEGMA fournissent des prestations de soins hospitaliers (hôpitaux civils et militaires et autres centres spécialisés de santé) ;

- 41 services (23%) assurent des prestations de formation professionnelle et de formation des cadres supérieurs notamment en aménagement urbanistique, économie appliquée, architecture, gestion touristique et science de l'information et de la communication ;
- 16 Centres Régionaux d'Investissement (9%) chargés de la promotion de l'investissement au niveau régional ;
- 15 services relèvent du secteur d'infrastructure (9%) ;
- 29 autres services (16%) opèrent notamment dans les domaines du sport, du commerce, de la documentation et de la recherche.

Graph 1 : Répartition par secteur d'activité des 177 SEGMA



Les départements de la Santé, du Tourisme, de l'Équipement et du Transport, de l'Intérieur et de l'Agriculture et de la Pêches Maritime disposent de 74,01 % du nombre total des SEGMA et gèrent 52,30 % du total de leurs budgets.

Graphe 2 : Répartition des SEGMA par ministère en 2007

III- DONNEES BUDGETAIRES SUR LES SEGMA

Cette partie présente les recettes et les dépenses réalisées par les SEGMA au titre de l'année 2007 et leur évolution comparativement à l'exercice 2006.

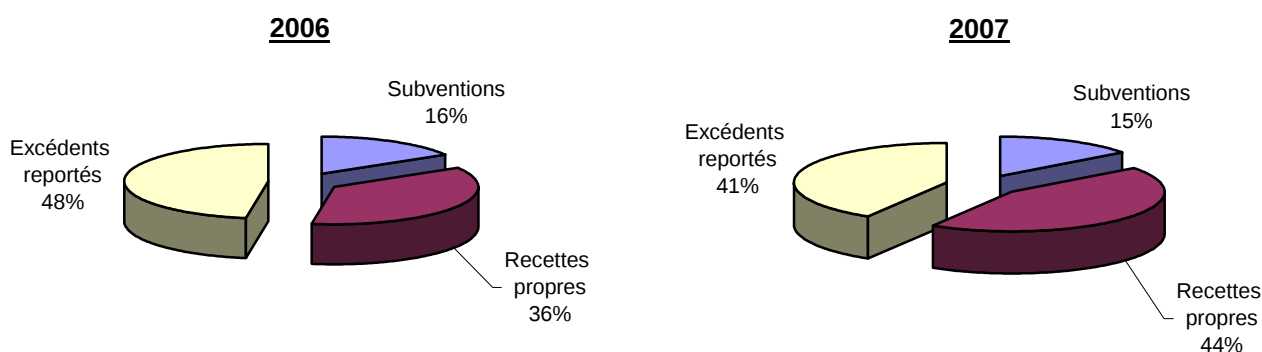
3-1- RESSOURCES:

Les ressources réalisées par l'ensemble des SEGMA au titre de l'année 2007 ont atteint le montant de 3.338,93 MDH contre des prévisions de 3.224,59 MDH, soit un taux de réalisation de près de 103,55 % contre 98,14 % en 2006.

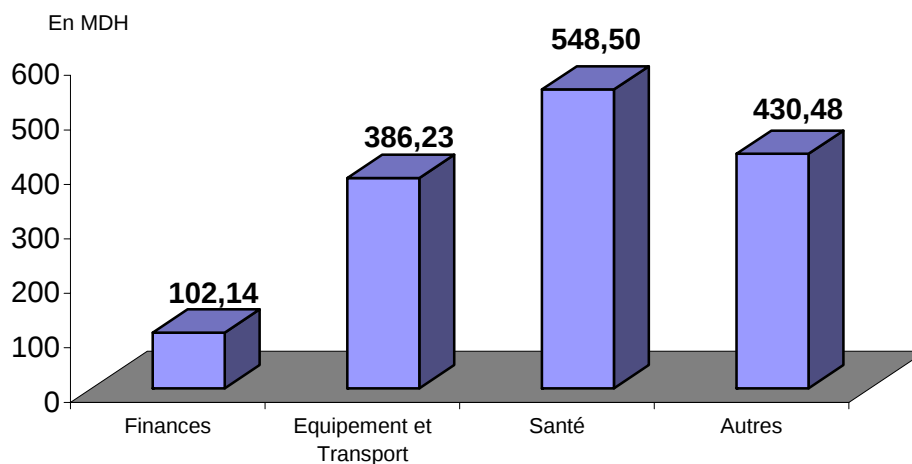
Ces ressources sont ventilées par nature comme suit :

- ❏ 1.467,35 MDH au titre des recettes propres constituées essentiellement de produits de rémunération des services rendus par les entités concernées. Il s'agit notamment des rémunérations perçues à l'occasion de la délivrance des cartes grises et des permis de conduire, la fourniture de données météorologiques et la fourniture des prestations de soins dans certains hôpitaux publics;
- ❏ 490,12 MDH représentant les dotations budgétaires versées à certains SEGMA. Ces dotations ont bénéficié essentiellement aux SEGMA opérant dans le domaine des soins de santé (182,34 MDH) et dans le domaine de la formation (171,45 MDH) ;
- ❏ 1.381,46 MDH représentant les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2006 et reportés sur l'année suivante.

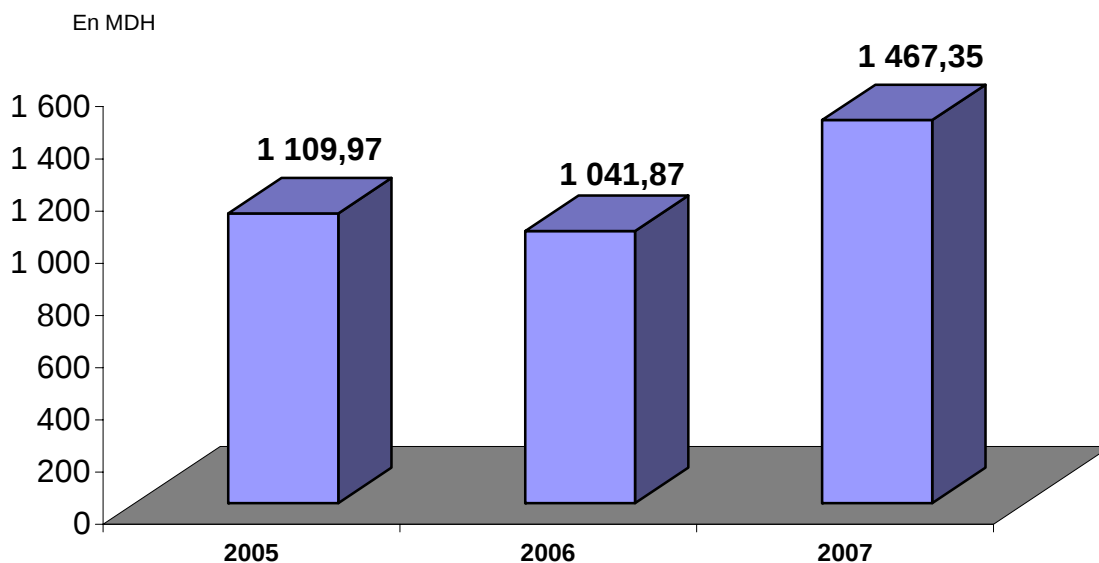
Graph 3 : Structure des recettes des SEGMA



Globalement lesdites recettes propres ont été réalisées en 2007 à concurrence de 70,66% par les SEGMA relevant des domaines de la Santé, de l'Equipeement et du Transport et des Finances.

Graphe 4 : Répartition des recettes propres par domaine en 2007

Au cours de la période 2005-2007, l'évolution des ressources propres des SEGMA, se présente comme suit :

Graphe 5 : Evolution des recettes propres

3-2- DEPENSES:

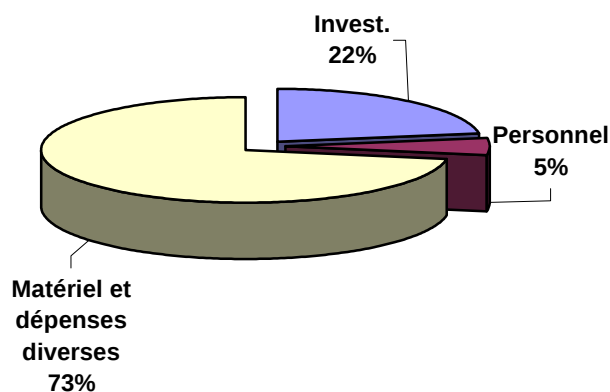
Les dépenses d'exploitation et d'investissement réalisées par l'ensemble des SEGMA se sont élevées en 2007 à 1.696,82 MDH contre des crédits ouverts de 3.109,12 MDH, soit un taux de réalisation de 55%.

Les dépenses réalisées sont ventilées par nature comme suit :

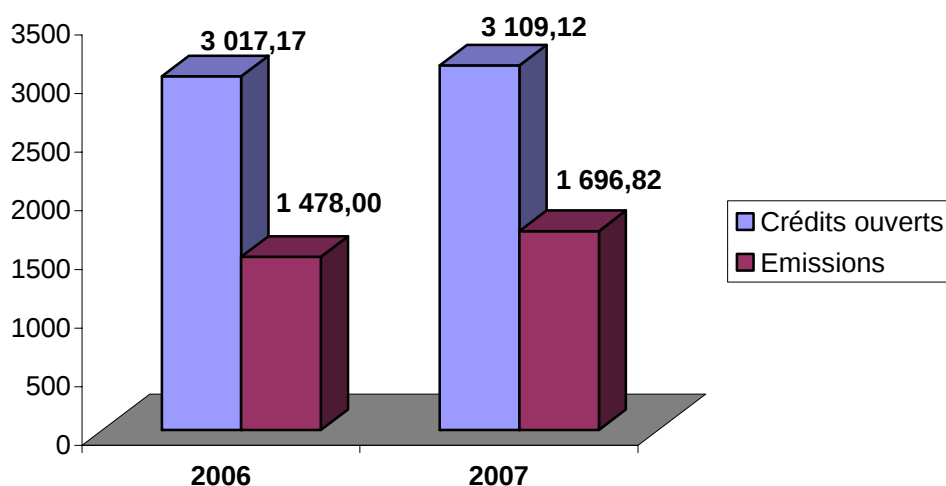
- 90,67 MDH au titre des salaires versés aux agents occasionnels en activité dans les SEGMA concernés. Les crédits ouverts au titre desdites dépenses sont de 112,81 MDH, soit un taux d'émission de 80,38% ;

- 1.224,94 MDH au titre des dépenses de matériel et dépenses diverses représentant près de 67,71 % des crédits ouverts à ce titre et s'élevant à 1.809,15 MDH ;
- 381,21 MDH au titre des dépenses d'investissement.

Graph 6 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2007



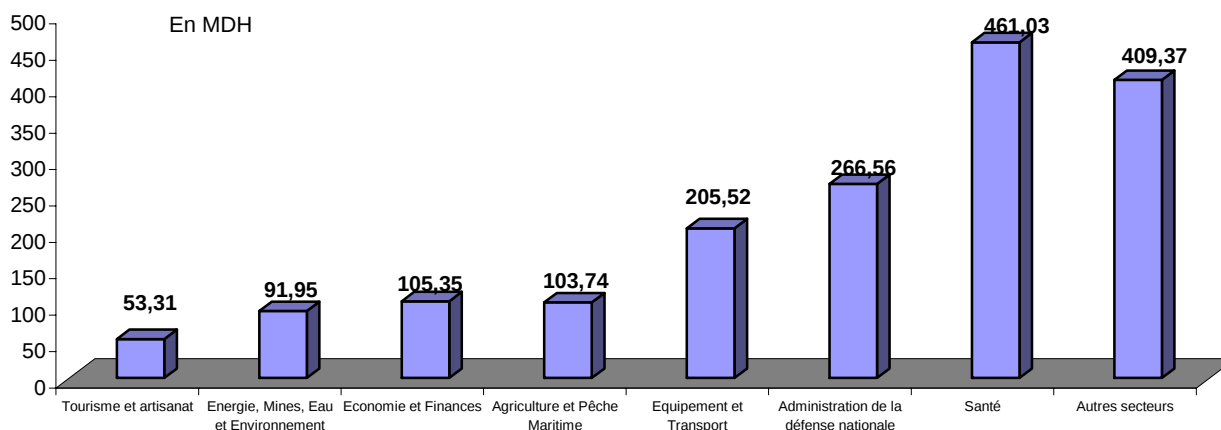
Graph 7 : Evolution des crédits ouverts et des émissions entre 2006 et 2007 en MDH



Globalement en 2007, plus de 69,10 % desdites dépenses ont été effectuées par les SEGMA intervenant dans les domaines des soins hospitaliers (41,85%), des infrastructures (16,62%) et de la formation (10,63%).

La répartition des dépenses émises en 2007 dans le cadre des SEGMA par ministère concerné est présentée dans le graphique suivant :

Graphe 8 : Répartition des dépenses réalisées par ministère de tutelle au titre de l'année 2007



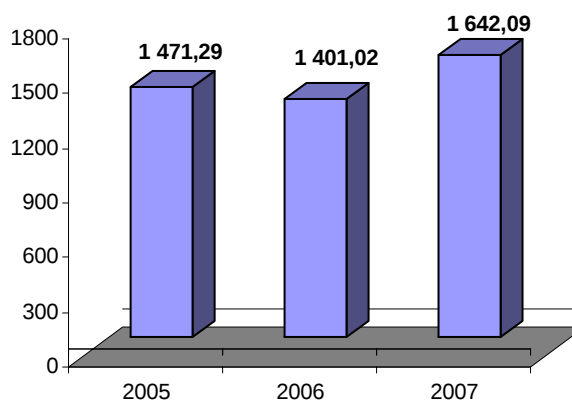
D'une manière générale, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres réalisées s'élève à 86,48% en 2007.

3-3- EXCEDENTS:

Le rapprochement des recettes et des dépenses réalisées en 2007 dans le cadre des SEGMA, en tenant compte des excédents des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure, permet de dégager un excédent à la fin de ladite année de 1.642,09 MDH contre 1.401,02 MDH en 2006.

L'excédent enregistré en 2007 a été réalisé à hauteur de 63,86 % par les SEGMA intervenant dans les domaines de l'infrastructure, des soins de santé et des finances.

Graphe 9 : Evolution de l'excédent des recettes sur les dépenses 2005-2007 en MDH



IV- CHAMP D'INTERVENTION DES SEGMA

4-1- SOINS HOSPITALIERS :

Les SEGMA intervenant dans le secteur de la santé sont composés d'hôpitaux et d'établissements d'appui technique à ces hôpitaux. Ils constituent, ainsi, un outil privilégié de mise en œuvre de la stratégie du gouvernement dans le secteur de la santé.

Par ailleurs, ces SEGMA sont appelés à contribuer à l'amélioration des principaux indicateurs de santé qui constitue l'objectif primordial de la stratégie lancée par le gouvernement pour la période 2008-2012 qui s'articule autour des principaux axes suivants :

-  la mise à la disposition du citoyen d'une offre de soins accessibles en quantité, en qualité et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire à travers notamment:
 -  la mise à niveau des hôpitaux par l'introduction de nouveaux outils de gestion basés notamment sur la contractualisation et la responsabilisation des gestionnaires ;
 -  la mise en place d'une politique concertée de médicaments qui permet notamment de disposer d'un référentiel de soins pour un usage rationnel de médicaments ;
 -  la coordination efficace et systématique notamment entre les hôpitaux et les centres de santé ;
 -  la mise en place d'une politique de ressources humaines basée sur le renforcement et le développement des compétences ;
 -  la mise en place du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) et sa généralisation progressive après son expérimentation dans la région de Tadla-Azilal;
-  L'introduction de la planification stratégique à moyen et long termes par la mise en place de plans nationaux spécifiques et ciblés pour notamment la prise en charge et la lutte contre les affections de longues durées ;
-  la prévention, la sécurité et la veille sanitaire pour tenir compte notamment des changements de la structure démographique de la population et de l'ampleur de plus en plus importante de la part des maladies non transmissibles dans la charge globale de morbidité.

Les 76 formations hospitalières et établissements d'appui érigés en SEGMA intervenant dans le secteur de la santé se répartissent comme suit :

-  7 Hôpitaux militaires rattachés à l'Administration de la Défense Nationale et implantés dans les villes de Rabat, Meknès, Marrakech, Agadir, Laâyoune, Dakhla et Guelmim ;
-  64 groupes d'hôpitaux généraux ou spécialisés ;
-  5 établissements servant de support technique et scientifique aux hôpitaux notamment en matière d'approvisionnement en sang et produits sanguins, de contrôle et de prévention. Ces établissements se présentent comme suit :
 -  les 2 Centres de Transfusion Sanguine (Centre National et Centre Régional);
 -  le Centre National de Radioprotection (CNRP) ;

- l'Institut National d'Hygiène (INH) ;
- la Direction du Médicament et de la Pharmacie.

Les dépenses réalisées en 2007 par les SEGMA relevant du secteur de la Santé au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement ont atteint 710,08 MDH, financés à concurrence de 77,24 % par des recettes propres réalisées en 2007.

4-1-1- Hôpitaux SEGMA et Instituts relevant du département de la Santé :

4-1-1-1- Hôpitaux SEGMA :

A- Missions et Organisation des hôpitaux SEGMA

Les hôpitaux SEGMA sont des établissements de soins secondaires chargés principalement de:

- ❏ dispenser, avec ou sans hébergement des prestations de diagnostic, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes ;
- ❏ garantir la permanence des soins et d'assurer des prestations de soins et d'aide médicale en urgence ;
- ❏ concourir aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé, d'aide médicale urgente en partenariat avec les acteurs concernés, de formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et écoles de formation professionnelle et de formation des cadres en rapport avec le domaine de la santé, des professionnels et des gestionnaires de santé;
- ❏ contribuer, directement ou en collaboration avec les établissements de formation au développement et à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.

Les hôpitaux SEGMA sont regroupés en 64 centres hospitaliers provinciaux ou préfectoraux (CHP). Ces SEGMA comprennent, chacun 1 à 4 hôpitaux par service.

Les recettes propres de ces SEGMA proviennent essentiellement du :

- ❏ Produit de paiement des journées d'hospitalisation et des honoraires médicaux et chirurgicaux;
- ❏ Produit de paiement des actes médicaux et chirurgicaux à titre externe;
- ❏ Produit des actes de radiologie, de biologie et de rééducation;
- ❏ Recettes afférentes aux certificats médicaux légaux et permis de conduire.

B- Les principaux indicateurs de production des hôpitaux SEGMA:

Les trois dernières années ont été marquées par une amélioration des principaux indicateurs de production des hôpitaux SEGMA. Il s'agit en particulier des indicateurs ci-après:

- ❏ la fréquentation hospitalière a atteint les 4.370.494 bénéficiaires en 2007 réalisant une augmentation de 10,5% par rapport à 2006 ;

- les interventions chirurgicales majeures ont atteint 155.549 interventions en 2007, soit une augmentation de 6,9% par rapport à 2006;
- le nombre des accouchements réalisés en 2007 sont de l'ordre de 242.151, soit une augmentation de 6% par rapport à 2006 ;
- les examens de laboratoire ont enregistré une augmentation de 12,8% passant de 2.714.876 examens en 2006 à 3.061.924 examens en 2007;
- les examens de radiologie standards ont atteint 1.154.887 examens en 2007, soit une augmentation de 8,8% par rapport à 2006 ;
- Les séances d'hémodialyse au niveau des hôpitaux SEGMA ont enregistré une variation positive de 24% passant de 145.190 séances en 2006 à 179.997 séances en 2007.

Par ailleurs, certains indicateurs d'ordre qualitatif ont été améliorés au cours des trois dernières années. Il s'agit notamment de la réduction du taux de mortalité intrahospitalière qui est passé de 27,2% en 2005 à 21,2% en 2007.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des activités desdits SEGMA depuis 2005 :

Nature des activités	2005	2006	2007	Ev 06/07
- Passages aux urgences	2.167.543	2.327.805	2.496.903	7,3%
- Consultations spécialisées externes	1.179.073	933.690	1.171.069	25,4%
- Hospitalisations	632.043	693.544	702.522	1,3%
- Journées d'Hospitalisation	2.549.323	2.507.789	2.653.392	5,8%
- Examens de radiologie	1.025.551	1.061.243	1.154.887	8,8%
- Examens de laboratoire	2.535.483	2.714.876	3.061.924	12,8%
- Interventions chirurgicales Majeures	143.151	145.499	155.549	6,9%
- Accouchements	210.143	228.525	242.151	6,0%
- Césariennes	20.865	25.723	28.895	12,3%
- Séances d'hémodialyse	121.499	145.190	179.997	24,0%

C- Les réformes managériales engagées pour améliorer la qualité des prestations :

Au cours des trois dernières années, des actions ont été entreprises pour améliorer la gestion des hôpitaux SEGMA. Il s'agit notamment de :

- L'externalisation des activités non médicales de 51 hôpitaux SEGMA en vue de leur permettre de se consacrer aux activités de soins. Il s'agit notamment des activités en liens avec la restauration, le nettoyage et la sécurité ;
- La modernisation de la gestion de 5 hôpitaux dans le cadre du Projet de Financement et de Gestion du Secteur de Santé (PFGSS) financé par un prêt de la BIRD;
- L'aménagement et l'équipement de 5 hôpitaux de la région de l'oriental dans le cadre du projet d'Appui à la Gestion du Secteur de Santé (PAGSS) financé par l'Union Européenne et achevé en décembre 2006 ;
- le démarrage du projet d'extension de la réforme hospitalière à 21 nouveaux hôpitaux, mobilisant une enveloppe budgétaire de 141 millions d'euros pour la modernisation de ces hôpitaux ;

- l'élaboration en 2005 des budgets programmes au profit de 7 Centres hospitaliers SEGMA, après l'évaluation à mi-parcours d'un premier groupe de 15 hôpitaux SEGMA ayant entamé l'exercice de contractualisation en 2004 ;
- la réalisation de plusieurs actions permettant aux hôpitaux SEGMA d'accompagner la mise en œuvre des trois régimes de couverture médicale de base (AMO, INAYA et RAMED). Ces actions ont porté notamment sur:
 - la signature de conventions entre les hôpitaux SEGMA et les différents organismes gestionnaires ;
 - la rationalisation des prescriptions médicamenteuses afin de permettre aux hôpitaux SEGMA de répondre aux exigences de la réforme du système de santé à travers la révision de la nomenclature standard des médicaments et l'augmentation du budget alloué à l'achat des médicaments et produits pharmaceutiques ;
 - l'allocation des ressources aux Hôpitaux SEGMA sur la base des indicateurs de production.
- La mise en œuvre avec l'appui technique et financier de l'OMS d'un programme d'accréditation des établissements hospitaliers publics et privés. A ce titre, un guide d'accréditation et un manuel de référentiels et standards d'accréditation hospitalière ont été élaborés et ont fait l'objet d'une expérimentation au niveau de quatre établissements hospitaliers pilotes.

Les dépenses réalisées en 2007 par les hôpitaux SEGMA relevant du Département de la Santé ont atteint 366,06 MDH, soit un taux d'émission par rapport aux crédits ouverts de 79%. Ces dépenses ont été financées à concurrence de 84,3% par des recettes propres. Le reliquat est couvert par des subventions budgétaires et par l'excédent des recettes sur les dépenses réalisées à la fin de l'année 2006 et reporté sur l'année 2007.

Le programme d'action de ces SEGMA pour les années 2008 et 2009 s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Ministère de la Santé pour la période 2008-2012 et s'articule autour des grands axes suivants:

- L'amélioration des conditions d'utilisation des hôpitaux à travers notamment :
 - La création d'une cellule d'accueil et d'orientation à l'entrée de l'hôpital, qui disposera d'un personnel formé à cet effet ainsi que l'aménagement des espaces d'accueil et la mise en place d'une signalisation des services administratifs et des circuits de soins ;
 - L'organisation du parcours de soins à l'intérieur des hôpitaux;
 - L'organisation de la prise en charge au niveau des services des urgences (circuit rouge et circuit vert) ;
 - La disponibilité de tous les médicaments et dispositifs médicaux vitaux au niveau des services des urgences ;
 - L'organisation des rendez vous des prestations de soins à titre externe ;
 - La mise en place des guichets spécifiques pour les différents régimes de couvertures médicales (AMO, RAMED, INAYA) et l'affichage des tarifs en vigueur.

-  L'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments et dispositifs médicaux à travers :
 - La mise en place d'un système d'allocation des crédits des médicaments et dispositifs médicaux sur la base des activités hospitalières ;
 - L'instauration de la distribution sur ordonnance pour les produits onéreux et les médicaments des Affections de Longue Durée ;
 - La conception des Kits pour les actes de chirurgies les plus fréquents (Césarienne, chirurgie viscérale...) ;
 - La mise en place dans tous les hôpitaux publics des pharmacies hospitalières aux normes requises gérées par des pharmaciens ;
 - La mise en place d'une gestion informatisée de la pharmacie hospitalière en liaison avec les services consommateurs ;
 - L'élaboration d'un guide sur les modalités d'estimation des besoins et d'établissement des commandes en médicaments et dispositifs médicaux.
-  L'orientation de l'organisation hospitalière vers l'amélioration des prestations rendues aux patients et du management hospitalier par :
 - La mise en application des dispositions des décrets relatifs à l'organisation de la garde et de l'astreinte ;
 - La mise en place des procédures de gestion des admissions et de la facturation et le déploiement des systèmes d'information nécessaires à cet effet ;
 - La mise en place d'une filière de traitement des déchets d'activités de soins et renforcement de l'externalisation du traitement des déchets hospitaliers ;
 - La promotion de l'accréditation des hôpitaux publics ;
 - L'institution des indicateurs de suivi de la performance hospitalière au niveau des hôpitaux publics.

4-1-1-2- Etablissements d'appui : centres et laboratoires d'analyse et de recherche biologique et la direction du médicament et de la pharmacie:

Ces SEGMA constituent des unités d'appui aux établissements hospitaliers et de soins à travers notamment leur approvisionnement en produits sanguins, en examens de laboratoires et épidémiologiques et en médicaments.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par lesdits SEGMA en 2007 ont atteint le montant de 94,97 MDH, financé à concurrence de 70,92 % par des recettes propres. Le reliquat est couvert par des subventions du budget général et par l'excédent reporté au niveau desdits SEGMA sur l'exercice budgétaire 2007.

4.1.1.2.1- Le Centre national de transfusion sanguine de Rabat et le Centre régional de transfusion sanguine de Casablanca (CNTS et CRTS) :

Le CNTS de Rabat et le CRTS de Casablanca sont chargés d'approvisionner les formations sanitaires publiques et privées en sang et en produits sanguins.

Le Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat assure la supervision des **16** Centres Régionaux de Transfusion Sanguine (CRTS) et des **37** Banques de Sang (BS) répartis sur le territoire national.

Les principaux indicateurs d'activité du CNTS au titre de l'année 2007 se présentent comme suit :

- le nombre de poches de sang collectées auprès des différents donneurs par les centres de transfusion a atteint 176.177 poches de sang contre 168.147 en 2006 ;
- le nombre de produits sanguins préparés par les Centres Régionaux de Transfusion Sanguine du Royaume à l'aide des poches spéciales et des équipements spécifiques dont disposent ces centres s'élève à 387.332 produits sanguins en 2007 contre 366.567 produits sanguins en 2006 soit une hausse de 5,66%;
- le nombre de produits sanguins livrés aux hôpitaux, cliniques et banques de sang est passé de 214.687 en 2006 à 244.271 en 2007, soit une hausse de 13,78%. Ce nombre est réparti par année et par destination comme suit:

	2006	2007	Var. en %
- Hôpitaux	123.206	138.160	12,14%
- Cliniques	58.263	65.329	12,13%
- Banques de sang et Antennes de transfusion	33.218	40.782	22,77%
Total	214.687	244.271	13,78%

Quant aux activités du Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca, au titre de l'année 2007, elles ont porté sur :

- la collecte de 50.074 poches de sang dont 20.349 poches provenaient de familles de malades hospitalisés, 22.993 poches de donneurs prélevés lors des campagnes de collecte dans les unités de production à Casablanca et 6.732 poches de la part des donneurs se présentant spontanément au Centre de Transfusion Sanguine ;
- la livraison de 74.244 Produits Sanguins au profit des hôpitaux et des cliniques de Casablanca et des banques de sang contre 76.915 en 2006 ;
- la préparation de 126.061 poches de culots globulaires, culots plaquettaires et plasma;
- la réalisation des examens de laboratoire de l'ensemble des poches de sang collectées (groupage sanguin, dépistage des différentes maladies) ;
- la réalisation de 673.599 examens de laboratoire au profit des malades.

Par ailleurs, le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca a réalisé en 2007 des actions portant sur :

- la réalisation des consultations d'immunohématologie hebdomadaires au profit des femmes enceintes ;
- la mise en place d'un service d'hémovigilance en vue d'assurer la sécurité transfusionnelle ;
- la réalisation des actions de formation au profit des étudiants en médecine, des infirmiers des établissements de soins publics et privés et des techniciens des laboratoires sur les techniques se rapportant aux activités du centre.

Les dépenses globales réalisées en 2007 par le CNTS de Rabat et le CRTS de Casablanca ont atteint 66,47 MDH sur un montant des crédits ouverts de 111,53 MDH, soit un taux d'émission de 60%. Ces dépenses ont été financées à concurrence de 84,73% par des recettes propres. Le reliquat a été couvert par des subventions du budget général et par l'excédent des recettes des années antérieures.

Le plan d'action du Centre National de Transfusion Sanguine au titre de la période 2008-2010 porte principalement sur :

- la construction des Centres Régionaux de Transfusion Sanguines de Casablanca, d'El Jadida, de Marrakech et de la Banque de Sang de Chichaoua ;
- la construction des antennes de transfusion au niveau des hôpitaux des villes d'Azilal, Benguerir, Benslimane, Berkane, Ksar Lakbir, Ouezzane, Souk Larbaa, Tahannaout, Tourirt et Tata ;
- l'équipement des CRTS et des Banques de Sang en matériel et mobilier médico-technique ;
- la construction des chambres froides au niveau des CRTS d'El Jadida, de Safi, de Meknès et de Fès et au niveau des Banques de Sang de Chefchaouen, de Chichaoua, de Khouribga, de Mohammedia, de Settat et de Tan-Tan ;
- l'informatisation du CNTS et des 16 CRTS pour améliorer la sécurité transfusionnelle et la gestion desdits centres.

4-1-1-2-2- L'Institut National d'Hygiène

L'Institut National d'Hygiène (INH) relevant du Ministère de la Santé, a pour mission la prise en charge des problèmes d'hygiène et d'épidémiologie au Maroc.

Les laboratoires de l'INH servent de support technique et de soutien à la politique du gouvernement en matière de santé publique afin d'assurer la veille et la sécurité sanitaires à l'échelle nationale. Il assure l'expertise technique en matière d'hygiène alimentaire, de toxicologie de l'environnement et dans le domaine médico-légal ainsi que la coordination de la gestion et de l'amélioration de la performance des laboratoires de Santé Publique aux niveaux central et régional.

Par ailleurs, cet institut développe à travers ses laboratoires plusieurs axes de recherche scientifique dans des domaines sanitaires et environnementaux intéressant les maladies infectieuses, la génétique médicale et l'évaluation des risques de contamination des écosystèmes et leur impact sur la santé de la population.

Ainsi, l'Institut National d'Hygiène est chargé principalement de:

-  développer l'expertise, l'appui scientifique et technique et entreprendre des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ;
-  proposer des normes en matière de biologie sanitaire et développer les systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ;
-  participer à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et assurer la diffusion de l'information en rapport avec ses compétences ;
-  promouvoir et développer la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.

En plus de son appui aux programmes prioritaires du Ministère de la Santé, l'INH offre diverses prestations au profit des délégations médicales, des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), des collectivités locales, des cours d'appel et des tribunaux, de la sûreté Nationale, de la répression des fraudes, de l'industrie chimique et agro-alimentaire, de l'hôtellerie et de la restauration, des stations thermales et des particuliers.

Les principaux indicateurs d'activité de l'INH au cours des trois dernières années (2005-2007) se présentent par pôle d'activité comme suit:

 Soutien technique aux programmes nationaux de santé et au réseau des laboratoires de santé publique :

Dans ce cadre, l'INH a réalisé au cours de la période 2005-2007 un nombre total de 153.667 analyses réparties comme suit :

	2005	2006	2007	Total
- Biologie médicale	42.786	38.888	37.453	119.127
- Biologie Environnementale	8.090	10.003	16.447	34.540
Total	50.876	48.891	53.900	153.667

 Prestations de services et expertise :

Dans ce cadre, l'INH a effectué au cours de la période précitée un nombre total de 103.603 analyses réparties comme suit :

	2005	2006	2007	Total
- Biologie médicale	24.594	22.064	14.006	60.664
- Biologie Environnementale	5.647	18.753	18.539	42.939
Total	30.241	40.817	32.545	103.603

 Amélioration de la performance des Laboratoires de Santé Publique:

Les actions réalisées dans ce cadre au cours de la période 2005-2007 peuvent être résumées comme suit :

	2005	2006	2007	Total
- Nombre de réactifs contrôlés	20	20	20	60
- échantillons du Contrôle de Qualité Externe	486	540	320	1.346
- Formation au profit du personnel des laboratoires	86	19	379	484

Activités de recherche, d'encadrement et de formation :

Dans ce cadre, l'INH a réalisé au cours de la période 2005-2007, les principales actions suivantes:

	2005	2006	2007	Total
- Publications	12	12	31	55
- Mémoires et thèses	33	50	29	112

Partenariat et coopération :

Dans ce cadre, l'INH a poursuivi au cours des trois dernières années ses efforts d'ouverture sur son environnement à travers plusieurs actions à l'échelle internationale et nationale:

-  Au niveau international, l'INH a signé des accords de coopération scientifique et technique avec le « National Institute of Health » des Etats-Unis d'Amérique et le « Center for Diseases Control and Prevention » d'Atlanta qui portent sur le développement de la recherche scientifique dans les domaines d'intérêt respectifs. L'INH a également mis en place un cadre général de coopération dans les domaines académique, professionnel et de la recherche avec des universités internationales et plusieurs accords de partenariat entre ses départements et des centres internationaux de recherche ;
-  Au niveau national, l'INH a poursuivi ses actions de coopération et de collaboration avec les écoles, les universités, les centres nationaux de recherche et les associations. De même, l'INH a conclu des conventions de partenariat avec le Service de Médecine Interne du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Ibn Sina de Rabat et avec le Service des Maladies Infectieuses du CHU Ibn Rochd de Casablanca.

Les dépenses globales réalisées par l'INH au titre de l'année 2007 ont atteint un montant de 12,06 MDH financé à concurrence de 10 % par des recettes propres et de 90 % par des subventions du budget général et par les excédents réalisés à la fin de l'année 2006 et reportés sur l'exercice budgétaire 2007.

Le plan d'action de l'INH au titre des années 2008 et 2009, porte essentiellement sur:

-  la réalisation, dans le cadre de l'appui aux programmes de santé, de 32.340 analyses en 2008 et 64.000 analyses en 2009 ;
-  la réalisation, dans le cadre des prestations de service et de l'expertise, de 19.527 analyses en 2008 et 38.000 analyses en 2009 ;
-  l'examen, dans le cadre du contrôle de Qualité Externe des laboratoires de santé publique, de 540 échantillons en 2008 et 560 échantillons en 2009 ;
-  la poursuite des actions portant sur le développement de la recherche dans des domaines en relation avec la santé et l'environnement, l'encadrement des stagiaires et la formation continue. Dans ce cadre, il est prévu de réaliser 20 publications, mémoires et thèses en 2008 et 65 publications, mémoires et thèses en 2009.

4-1-1-2-3- Centre National de Radioprotection

Le Centre National de Radioprotection est chargé de la protection de la population des travailleurs et de l'environnement contre les risques inhérents aux activités relatives à l'utilisation des rayonnements ionisants. A cet effet, il a pour missions :

-  la surveillance dosimétrique du personnel exposé aux rayonnements ionisants ;
-  le contrôle des établissements où sont installées les sources de rayonnements ionisants à des fins médicales et non médicales ;
-  la participation à l'élaboration des normes en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire, et à la réalisation des études afférentes à l'installation ou le démantèlement des sources de radiations ionisantes et à la radioprotection ;
-  le contrôle des importations, des utilisations, du transport et du stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières;
-  l'étalonnage et la métrologie des rayonnements ionisants ;
-  la surveillance de la radioactivité dans l'environnement et dans les denrées alimentaires ;
-  la surveillance de la gestion des déchets radioactifs et l'intervention dans les situations d'urgence radiologique.

Les principales actions réalisées par le Centre National de Radioprotection au cours de la période 2005-2007, sont présentées par domaine d'intervention comme suit:

-  **Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnement ionisants** : le traitement et l'analyse de 93.890 dosimètres;
-  **Contrôle de conformité aux normes de radioprotection des installations médicales, industrielles et des laboratoires d'enseignement et de recherche** : la réalisation de 1.025 contrôles sur les locaux et sur les sources de rayonnements ionisants;
-  **Autorisations de sources de rayonnements ionisants**: la réalisation de 3.198 études de dossiers pour différents types de sources;
-  **Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires**: la réalisation de 950 radio-analyses sur des échantillons prélevés sur divers produits;
-  **Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants**: la réalisation d'une centaine d'opérations de vérification de précision et de fiabilité requises sur des appareils de détection et de mesure des différents types de rayonnements ionisants ;
-  **Interventions en cas d'urgence** : la réalisation d'une dizaine d'interventions avec une maîtrise de la situation ;
-  **Formation** : une centaine de stagiaires nationaux et africains et de visiteurs ont reçu au centre des informations et des formations dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants. De même, une trentaine de cadre du centre ont participé à des cours, des séminaires et à des ateliers de formation à l'étranger ;

- ❏ **Coopération internationale** : Dans ce cadre, le centre a poursuivi le renforcement de ses relations de coopération avec des organisations internationales et des laboratoires de référence étrangers.

Les dépenses réalisées par ce centre au titre de l'année 2007 ont atteint un montant de 3,11 MDH financé essentiellement par des subventions budgétaires.

Le programme d'action dudit centre au titre des années 2008 et 2009 visant à faire face aux besoins des utilisateurs en matière de radioprotection porte sur :

- ❏ L'élargissement de la couverture dosimétriques à l'ensemble des travailleurs exposés aux risques des rayonnements ionisants ;
- ❏ Le renforcement des contrôles portant sur la conformité aux normes de radioprotection des installations abritant les sources de rayonnements ionisants et sur les importations desdites sources;
- ❏ Le renforcement de la surveillance de l'environnement, des denrées alimentaires et de la gestion des déchets radioactifs ;
- ❏ Le renforcement des structures existantes par le renouvellement des équipements de détection et de mesures des rayonnements ionisants et la modernisation des laboratoires du centre ;
- ❏ La mise en place de deux antennes de contrôle radiologique aux ports de Tanger-Med et de Jorf Lasfar ;
- ❏ Le développement de la formation et de la coopération en matière de radioprotection.

4-1-1-2-4- Direction du médicament et de la pharmacie

La Direction du Médicament et de la Pharmacie est chargée principalement de :

- ❏ Arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments et des produits pharmaceutiques et para-pharmaceutiques ;
- ❏ Fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques, conformément à la réglementation des prix en vigueur ;
- ❏ Etablir et mettre à jour la liste des médicaments essentiels et en assurer le contrôle de qualité ;
- ❏ assurer l'inspection des officines, des grossisteries et des laboratoires de fabrication des produits pharmaceutiques et la délivrance de visas d'autorisation de débit de ces produits.

Les principales actions réalisées par cette direction au cours de l'année 2007 se présentent somme suit :

- ❏ Evaluation de 331 dossiers de demandes d'autorisation de mise sur le marché de spécialités pharmaceutiques ;
- ❏ Réalisation de 3.557 études de bulletins d'analyse au niveau des produits finis importés ;

- ❏ Réalisation de 2.870 expertises analytiques des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sur le plan physico-chimique, pharmacologique et microbiologique;
- ❏ Réalisation de 227 expertises analytiques des matières premières actives;
- ❏ Réalisation des expertises analytiques systématiques sur les lots de vaccins entrant dans le territoire national ;
- ❏ Etude de 585 spécialités pharmaceutiques dont 407 nouveaux produits ;
- ❏ Octroi de 405 avis favorables à la fabrication et 158 avis favorables à l'importation des produits pharmaceutiques;
- ❏ Examen de 66 demandes d'arrêt dont 39 ont eu un avis favorable.

Les dépenses globales réalisées par la Direction du Médicament et de la Pharmacie au titre de l'année 2007 ont atteint un montant de 13,33 MDH financé à concurrence de 30,07 % par des recettes propres et de 69,93 % par des subventions du budget général et par les excédents réalisés à la fin de l'année 2006 et reportés sur l'exercice budgétaire 2007.

Le plan d'action de la Direction du Médicament et de la Pharmacie au titre des années 2008 et 2009 vise le développement et la mise en œuvre d'une politique pharmaceutique permettant à la fois d'apporter une meilleure contribution à l'atteinte des objectifs de la réforme du secteur de la santé et une relance du secteur du médicament et de la pharmacie au Maroc.

4-1-2- Hôpitaux et centre médico-chirurgical militaires :

Les sept hôpitaux et centre médico-chirurgical militaires érigés en SEGMA et relevant de l'Administration de la Défense Nationale sont :

- ❏ l'Hôpital militaire d'instruction Mohammed V à Rabat ;
- ❏ l'Hôpital militaire Avicenne à Marrakech ;
- ❏ l'Hôpital militaire Moulay Ismaïl à Meknès ;
- ❏ l'Hôpital militaire à Laâyoune ;
- ❏ l'Hôpital militaire à Dakhla ;
- ❏ l'Hôpital militaire à Guelmim ;
- ❏ Centre Médico-chirurgical à Agadir.

L'évolution des principaux indicateurs de production de ces SEGMA au titre des années 2006 et 2007 se présente comme suit :

Indicateur	2006	2007
Capacité litière	1.768	1.868
Nombre de consultations	393.250	431.315
Journées d'hospitalisation	425.280	411.919
Taux d'occupation moyen (en %)	44	51
Durée moyenne de séjour (en jour)	8	8
Taux de rotation moyen par lit (en %)	16	21
Nombre d'interventions chirurgicales	25.894	30.595
Nombre d'examens de radiologie	179.198	214.414
Nombre d'examens de laboratoire	1.182.651	1.322.254

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets d'exploitation et d'investissement desdits Hôpitaux et du centre médico-chirurgical militaires érigés en SEGMA ont atteint 249,05 MDH, financés à concurrence de 69,29 % par des recettes propres. Le reliquat a été financé par des subventions du budget général et par l'excédent réalisé au niveau desdits hôpitaux en 2006 et reporté sur l'exercice budgétaire 2007.

Le programme d'action des hôpitaux militaires au titre des années 2008 et 2009 porte essentiellement sur :

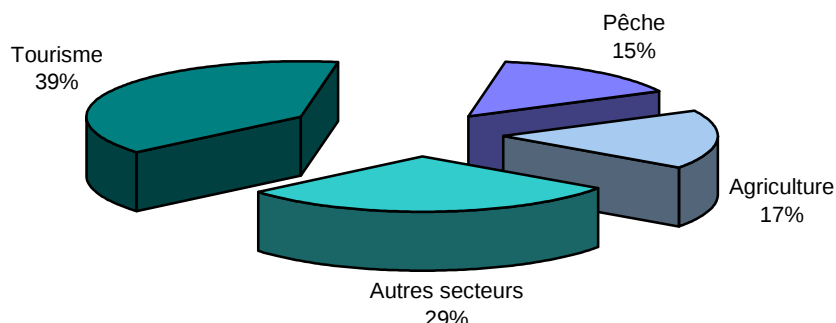
- L'acquisition de matériel moderne pour améliorer le plateau technique des hôpitaux militaires ;
- L'aménagement des infrastructures pour améliorer l'accueil des patients et les conditions de travail du personnel des hôpitaux ;
- L'informatisation des différents services notamment ceux chargés de la facturation et des affaires administratives et financières;
- la conclusion de contrats de maintenance des équipements médico-techniques des différents services des hôpitaux ;
- Le renforcement de la capacité litière de certains hôpitaux par la construction de nouveaux bâtiments.

4-2- FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES CADRES :

Au nombre de 41, les écoles et instituts de formation ayant le statut de SEGMA dispensent la formation aux cadres supérieurs et moyens et aux techniciens dans les filières des pêches maritimes, agriculture, mines, tourisme, aménagement et urbanisme, sport, géologie, statistiques, informatique, économie appliquée, et administration.

Ces établissements sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la mise à niveau des entreprises marocaines à travers la mise à leur disposition de ressources humaines qualifiées pour améliorer leur compétitivité conformément aux objectifs des stratégies sectorielles afférentes notamment aux secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture et de l'énergie.

Graphe 10 : Répartition des SEGMA chargés de la formation des cadres et de la formation professionnelle par secteur d'activité en 2008



Les dépenses d'exploitation et d'investissement réalisées en 2007 au titre desdits SEGMA ont atteint 180,35 MDH, financés à hauteur de 27,67% par des recettes propres. Le reliquat est financé par les subventions du budget général et l'excédent réalisé en 2006 au niveau de ces services et reporté sur l'exercice 2007.

4-2-1- Instituts et centres de formation en hôtellerie et gestion touristique :

Les SEGMA relevant du Département du Tourisme sont constitués de 16 établissements de formation chargés principalement de doter le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en profils expérimentés à l'exercice des fonctions de l'hôtellerie et du tourisme.

Ces établissements de formation sont répartis entre les trois niveaux suivants:

- 📖 **Niveau Supérieur:** dispensé par l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger (ISITT) ;
- 📖 **Niveau Technicien:** dispensé par onze Instituts de Technologie Hôtelière et Touristique se trouvant à Mohammedia, Agadir, El Jadida, Erfoud, Fès (2 centres), Marrakech, Ouarzazate, Saïdia, Salé et Tanger ;
- 📖 **Niveau Qualification:** dispensé par quatre Centres de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique à Assilah, Benslimane, Casablanca et Rabat.

L'action de ces SEGMA s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la «Vision 2010» qui prévoit la mise en place d'un dispositif national de formation en hôtellerie et tourisme adoptant une démarche axée sur la synergie, l'optimisation et la qualité.

Pour répondre à ce besoin, un Plan de Développement Intégré impliquant l'ensemble des partenaires a été élaboré. Ce plan s'articule autour des six axes suivants :

- 📖 l'augmentation de la capacité d'accueil du dispositif de formation en agissant sur l'optimisation ou l'extension des centres existants, et sur la création de nouveaux établissements ;
- 📖 l'amélioration de l'efficacité et de la pertinence de l'offre de formation par la professionnalisation de l'ensemble de ses composantes en se basant sur la restructuration des

programmes de formation en vigueur, l'élaboration et la mise en place de nouveaux programmes, la mise à niveau des ressources humaines chargées de la formation, l'implantation et la généralisation de l'ingénierie de l'Approche Par Compétence (APC) ;

- le renforcement de la formation continue pour appuyer l'émergence des besoins des entreprises en compétences et renforcement de la capacité d'intervention des établissements au profit de la profession ;
- la connaissance du marché de l'emploi du secteur. L'objectif étant d'accroître la visibilité dans la connaissance de la structure des emplois et des métiers d'une part, et les compétences demandées par le secteur d'autre part ;
- le développement de la formation professionnelle par apprentissage ;
- le développement de la formation qualifiante. Il s'agit de la mise en place de ce mode de formation dans certaines filières du secteur (tourisme de niches) en adéquation avec les besoins spécifiques des entreprises. Cette formation est destinée à des diplômés de l'enseignement supérieur en difficulté d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, et dans la continuité des actions engagées, un contrat relatif aux Ressources Humaines hôtellerie pour la période 2008-2012 a été élaboré et signé lors des 8èmes Assises du tourisme de Tétouan tenues le 14 juin 2008. Ce contrat vise à apporter une réponse adaptée tant sur un plan quantitatif que qualitatif, à la question des Ressources Humaines, pour édifier un tourisme de qualité, durable et responsable.

Au titre des trois dernières années académiques, le nombre total des lauréats de ces SEGMA s'est élevé à 5.548 lauréats en formation professionnelle initiale.

Par ailleurs, et en plus de la formation initiale, ces SEGMA ont formé 574 stagiaires selon le mode de formation par apprentissage au titre des trois dernières années, soit une moyenne annuelle de 192 lauréats.

Dans la perspective de hisser la qualité de la formation et sa mise en adéquation avec les besoins des professionnels, plusieurs actions de réforme ont été engagées pour améliorer la qualité des prestations des SEGMA. Il s'agit notamment :

- du repositionnement de l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger (ISITT) et du Centre de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique (CQPHT) de Touarga à travers notamment l'alignement de l'ISITT sur la réforme nationale Licence-Master-Doctorat (LMD), l'amélioration qualitative de l'offre et son élargissement aux nouveaux métiers de l'hôtellerie et du tourisme et la mise à niveau du CQPHT de Touarga par l'optimisation de la capacité d'accueil de l'établissement et l'augmentation de ses capacités de production ;
- de la réingénierie du système de formation professionnelle selon l'Approche Par Compétences (APC) qui vise l'augmentation de la capacité d'adaptation des ressources humaines, la restructuration des filières de formation et la création de nouvelles filières et le renforcement du lien avec les Professionnels en les impliquant tout au long du processus de formation.

Pour réaliser leurs missions, les SEGMA opérant dans le secteur du tourisme ont procédé au cours des trois dernières années à :

- la mise à niveau des locaux pédagogiques et d'internat ;

- l'informatisation et l'acquisition des outils didactiques modernes ;
- l'ouverture sur l'environnement à travers notamment la signature de conventions de partenariat avec des organismes publics et privés et la participation aux salons et rencontres se rapportant au secteur du tourisme.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets des SEGMA opérant dans le domaine de la formation hôtelière et de la restauration ont atteint 52,31 MDH soit un taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts de 71,26%. Ces dépenses ont été financées à concurrence de 88,84% par des subventions du budget général et de 11,16% par des recettes propres et des excédents disponibles au niveau desdits services.

Les plans d'action desdits établissements de formation pour les années 2008 et 2009 prévoient principalement:

- l'inscription de 4.614 étudiants et stagiaires en 2008 et 5.235 en 2009 ;
- la délivrance de 1.980 diplômes en 2008 et 2.403 en 2009 ;
- la formation 1.272 candidats en 2008 au titre de la formation par apprentissage.

4-2-2- Instituts et écoles de formation dans le domaine agricole :

Les SEGMA relevant du Département de l'Agriculture sont au nombre de sept (07). Il s'agit de :

- L'Ecole d'Agriculture de Témara;
- L'Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole de Bouknadel;
- L'Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage de Fouarat;
- Les 3 Instituts Techniques Agricoles de la Chaouia, de Tiflet et de Sahel Boutaher ;
- L'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs.

Ces établissements assurent les missions suivantes :

- La formation de l'Ingénieur des Eaux et Forêts ;
- La formation professionnelle diplômante et spécialisée au profit des techniciens spécialisés, des techniciens et des ouvriers qualifiés ;
- La formation par apprentissage au profit des jeunes ruraux déscolarisés, dispensée dans un cadre partenarial avec d'autres centres et structures de formation à l'échelle régionale ;
- La réalisation d'enquêtes et d'études à caractère agricole.

Par ailleurs, lesdits SEGMA sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du «Plan Maroc vert» engagé par le gouvernement et qui vise la promotion de l'agriculture nationale et le renforcement de sa compétitivité en vue d'en faire un moteur de croissance de l'économie nationale.

Ce plan qui prévoit un programme d'investissement public de 31 MMDH s'articule autour de deux piliers :

- la relance de 7 filières à haute valeur ajoutée (maraîchages, agrumes, oliviers et arboriculture) et à haute productivité (céréaliculture en bour favorable, lait, viande) ;
- la mise en œuvre de projets sociaux s'articulant autour de la reconversion notamment à l'olivier, de l'intensification des filières animales et végétales et de la diversification dans des filières de niche telles que l'apiculture, le safran et le petit élevage.

La mise en œuvre dudit plan permettra la création à l'horizon 2015 de 70 à 100 MMDH de valeur ajoutée agricole.

Les principales actions réalisées par lesdits SEGMA au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

- Les trois instituts techniques agricoles et les deux instituts de techniciens spécialisés en élevage et en mécanique agricoles ont formé au cours des trois dernières années académiques 155 techniciens spécialisés, 425 techniciens, 357 ouvriers qualifiés. Les effectifs des inscrits et des lauréats durant la période précitée sont répartis comme suit :

	2005/2006		2006/2007		2007/2008		Total	
	inscrits	Lauréats	inscrits	Lauréats	inscrits	Lauréats	inscrits	Lauréats
Techniciens spécialisés	99	45	143	50	174	60	416	155
Techniciens	201	138	181	156	153	131	535	425
Ouvriers Qualifiés	197	175	152	93	133	89	482	357
Total	497	358	476	299	460	280	1.433	937

- En application de la loi n°12-00 portant institution et organisation de l'apprentissage, les instituts et écoles de formation dans le domaine agricole assurent dans le cadre de conventions de partenariat avec le département chargé de la formation professionnelle, la formation des jeunes ruraux.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets des SEGMA opérant dans le domaine de la formation agricole ont atteint 31,41 MDH, financés à concurrence de 56,65% par des recettes propres. Le reliquat est financé par des subventions du budget général et par l'excédent réalisé par lesdits SEGMA à la fin de l'année 2006 et reporté sur l'exercice budgétaire 2007.

Le programme d'action de ces établissements au titre de la période 2008-2009 vise la réalisation des actions principales suivantes :

- La poursuite des programmes de formation initiale diplômante et de la formation par apprentissage dans le cadre des conventions signées à cet effet ;
- L'aménagement des installations et la construction de nouveaux bâtiments à usage pédagogique ;
- L'acquisition de matériel pédagogique et de laboratoire ;
- L'équipement des centres de formation par apprentissage ;

- La poursuite de l'ouverture desdits établissements sur leur environnement à travers des actions de communication, de formation et de sensibilisation.

4-2-3- Instituts et centres de formation dans le domaine des pêches maritimes :

Les SEGMA assurant une formation professionnelle dans le domaine des pêches maritimes sont au nombre de six (6) : l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir, les 4 Instituts de Technologie des Pêches Maritimes à Al Hoceima, Safi, Tan Tan et Laâyoune et le Centre de Qualification Professionnelle Maritime à Larache.

Lesdits SEGMA ont pour principales missions :

- la satisfaction des besoins du secteur des pêches maritimes en cadres supérieurs, techniciens et mains d'œuvre qualifiées destinés aux différentes branches de l'activité des pêches maritimes ;
- la réalisation de la formation continue au profit des marins pêcheurs;
- la contribution à la vulgarisation maritime à travers la sensibilisation des marins pêcheurs notamment aux normes de sécurité et d'hygiène ainsi qu'à la préservation des ressources halieutiques et de l'environnement marin ;
- la contribution au programme d'alphabétisation fonctionnelle au profit des marins pêcheurs analphabètes.

La formation dispensée par les établissements de formation dans le domaine des pêches maritimes est organisée en trois modes : la formation marine résidentielle, la formation professionnelle alternée et la formation professionnelle par apprentissage.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets d'exploitation et d'investissement desdits SEGMA se sont élevées à 30,23 MDH, financées à hauteur de 14,54 % par des recettes propres. Le reliquat, soit 85,46% est couvert par des subventions du budget de l'Etat et par l'excédent disponible au niveau desdits services.

Les principales actions réalisées par lesdits SEGMA au cours des trois dernières années, se présentent comme suit :

- Pour l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir**, le nombre des étudiants inscrits au cours de la période 2005-2007 s'élève à 392 dont 43 étudiants étrangers. Le nombre de diplômes délivrés au cours de la même période s'élève à 167 dont 11 diplômes octroyés à des étudiants étrangers.

Année	Inscrits			Lauréats		
	Marocains	Etrangers	Total	Marocains	Etrangers	Total
2005	115	26	141	44	1	45
2006	118	11	129	58	3	61
2007	116	6	122	54	7	61
Total	349	43	392	156	11	167

- Pour les quatre Instituts de Technologie des Pêches Maritimes**, le nombre de stagiaires inscrits au cours de la période 2005-2007 s'élève à 876 et le nombre de diplômes délivrés au cours de la même période s'élève à 431.

Année	Inscrits	Lauréats
2005	307	140
2006	284	145
2007	285	146
Total	876	431

- **Pour le Centre de Qualification Professionnelle Maritime de Larache**, le nombre de stagiaires inscrits dans ce centre au titre des trois dernières années s'élève à 252 et le nombre de diplômes délivrés au cours de la même période s'élève à 72 diplômes.

Année	Inscrits	Lauréats
2005	82	36
2006	82	36
2007	88	-
Total	252	72

Par ailleurs, et en parallèle à la formation résidentielle, ces SEGMA assurent également des actions portant sur la formation continue, la formation par apprentissage, la vulgarisation maritime et l'alphabétisation fonctionnelle des marins pêcheurs. A ce titre, les principaux indicateurs d'activité au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

- le nombre de bénéficiaires des cycles de formation continue organisés au cours de la période 2005-2007 s'élève à 4.319 marins pêcheurs ;
- le nombre de bénéficiaires du programme de formation par apprentissage au cours des trois dernières années s'élève à 4.391 stagiaires ;
- le nombre de bénéficiaires des séances de vulgarisation maritime organisées au cours de la période 2005-2007 s'élève à 45.950 marins ;
- le nombre de marins pêcheurs qui ont bénéficié des cours d'alphabétisation fonctionnelle au cours des trois dernières années s'élève à 3.146 marins.

Le plan d'action de ces SEGMA au titre des années 2008 et 2009 vise :

- le développement de la formation maritime à travers notamment l'amélioration quantitative et qualitative de cette formation, la diversification des filières en vue d'anticiper les besoins du secteur, la mise à niveau des structures et des ressources pédagogiques;
- la promotion de la professionnalisation des marins à travers la formation continue, la multiplication des programmes de sensibilisation et de vulgarisation et l'éradication progressive de l'analphabétisme.

4-2-4- Ecoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines :

Les SEGMA assurant une formation dans le domaine de l'énergie et des mines sont au nombre de deux. Il s'agit de l'Ecole des Mines de Marrakech et de l'Ecole Pratique des Mines de Touissit d'Oujda.

Ces deux SEGMA assurent respectivement la formation de techniciens spécialisés en géologie appliquée, en exploitation des mines et carrières, en chimie industrielle et en électromécanique ainsi que la formation de techniciens en topographie et en électromécanique.

Par ailleurs, ces établissements effectuent des cycles de formation continue, participent à la recherche scientifique et technologique et organisent des séminaires sur des sujets ayant trait à l'activité minière.

Au titre des trois dernières années académiques, ces SEGMA ont enregistré l'inscription de 422 stagiaires dont 288 pour l'école des mines de Marrakech et 134 pour l'école pratique des mines de Touissit. Le nombre de lauréats pour la même période s'élève à 242 dont 117 techniciens spécialisés et 125 techniciens.

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	Total
Technicien				
Inscrits	46	46	42	134
Lauréats	42	42	41	125
Technicien Spécialisé				
Inscrits	93	98	97	288
Lauréats	38	39	40	117

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets d'exploitation et d'investissement desdits SEGMA se sont élevées à 6,79 MDH, financées à hauteur de 87,55% par des subventions du budget de l'Etat et de 4,44% par des recettes propres. Le reliquat, soit 8,01% est couvert par l'excédent disponible au niveau desdits services.

Le programme d'action des deux SEGMA au titre des années 2008 et 2009 porte essentiellement sur :

-  la construction de six salles de cours et d'une salle de conférence ;
-  l'équipement des ateliers et laboratoires en matériel technique moderne permettant de hausser le niveau de formation technique ;
-  l'aménagement et l'extension du réfectoire et de l'internat pour augmenter la capacité d'accueil.

Par ailleurs, l'Ecole Pratique des Mines de Touissit prévoit le changement du niveau de la formation dispensée en son sein pour passer de technicien à technicien spécialisé.

4-2-5- Autres Ecoles et Instituts de formation :

Au nombre de 10, ces SEGMA opèrent dans les secteurs de l'architecture, de l'administration, de l'économie appliquée, de la statistique, des sciences de l'information et de la communication, du transport maritime et du sport.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget global de ces SEGMA ont atteint le montant de 59,62 MDH, soit un taux d'émission par rapport aux crédits ouverts de 49,2%. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 49,50 MDH, soit 83,03% par des dotations budgétaires. Le reliquat est couvert par les recettes propres et par l'excédent disponible au niveau desdits instituts.

4-2-5-1- Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée :

L'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) est un établissement d'enseignement supérieur qui assure la formation des cadres supérieurs destinés à exercer dans les administrations publiques, les collectivités locales, les organismes semi-publics et le secteur privé. Depuis la réforme de l'enseignement supérieur de 1996, L'INSEA est chargé principalement de former

des ingénieurs d'Etat dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de la recherche opérationnelle et de l'actuariat.

A cet effet, l'INSEA est doté d'un Centre de Recherche et de Formation Continue chargé d'organiser annuellement des formations de courte durée tout en tenant compte d'une part des préoccupations des utilisateurs en matière de recyclage et de formation de leurs cadres et d'autre part de l'évolution technologique visant la modernisation des administrations et établissements publics et des entreprises du secteur privé.

Les actions de l'INSEA s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative lancée par le gouvernement tendant à porter le nombre d'ingénieurs et assimilés à 10.000 lauréats à l'horizon 2010 pour répondre aux besoins du secteur privé et des stratégies sectorielles nationales.

Ainsi, au titre de l'année universitaire 2007-2008, l'INSEA a enregistré l'inscription de 504 élèves et l'octroi de 140 diplômes d'ingénieur d'Etat.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de l'INSEA ont atteint 10,90 MDH, soit un taux de réalisation de 49,26 %. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 59,39% par des subventions budgétaires.

Concernant les exercices 2008 et 2009, le programme d'action de l'INSEA s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'initiative tendant à former 10.000 ingénieurs à l'horizon 2010 et porte principalement sur :

-  la poursuite de la mise à niveau institutionnelle de l'Institut en conformité avec la loi n°01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur ;
-  la construction et l'équipement d'amphithéâtres et de salles d'études ;
-  l'extension et l'équipement de l'internat ;
-  l'externalisation du service de restauration.

4-2-5-2- Institut Supérieur de l'Information et de la Communication :

Erigé en SEGMA en 1977, l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) est un établissement de l'enseignement supérieur, spécialisé dans la formation aux métiers du journalisme et de la communication d'entreprise.

Référencé comme un lieu de recherche académique et de formation professionnelle, l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication a pour principales missions :

-  La réalisation des actions de formation théorique et pratique au profit de professionnels dans les domaines des médias et de la communication des organisations;
-  L'organisation des cycles de perfectionnement et de formation continue dans les domaines de sa spécialisation au moyen de séminaires, colloques et stages de formation ;
-  La promotion de la recherche scientifique et académique dans les domaines des médias et de la communication des organisations ;

- La réalisation des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités locales et du secteur privé, ainsi que des sondages d'opinion et des campagnes médiatiques dans divers domaines en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux.

Dans le cadre de la loi n° 77-03 relative à la libération du secteur de la communication audiovisuelle, l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication a entamé, pour sa mise à niveau, un processus de refonte de ses cursus et de réforme de ses méthodes de travail pour une plus grande professionnalisation de l'enseignement dispensé en son sein. Ainsi, l'objectif à atteindre est de réformer les curriculums et mettre en place un nouveau projet pédagogique en vue d'adapter la formation aux besoins du milieu professionnel.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ISIC ont atteint 5,24 MDH financées essentiellement par des subventions budgétaires.

Dans le cadre du processus de refonte de ses cursus et de réforme de ses méthodes de travail, L'ISIC prévoit la réalisation au cours de la période 2008-2009 les principales actions ci-après :

- l'acquisition de matériel et logiciels informatiques destinés à améliorer la qualité des enseignements dispensés au sein de l'ISIC ;
- l'équipement en matériel technique d'un studio de télévision couleur, de six unités et stations de tournage et de montage vidéo et d'un réseau de télédistribution.

4-2-5-3- Ecole des Sciences de l'Information :

Relevant du Haut Commissariat au Plan, l'Ecole des Sciences de l'Information (ESI) est chargée de:

- former des bibliothécaires, des documentalistes et des archivistes ainsi que de nouveaux profils spécialisés dans la conception et la gestion de systèmes d'information pour répondre aux exigences du marché ;
- assurer la formation continue de ses lauréats notamment en matière d'utilisation des NTIC ;
- contribuer à la promotion de la recherche dans les domaines qui ont trait principalement aux technologies de l'information et de la communication, à la conception aussi bien de bases de données que des systèmes d'information, ainsi qu'à la veille technologique et informationnelle.

Les actions menées par l'ESI au cours des trois dernières années et destinées à améliorer la formation dispensée aux étudiants, ont porté principalement sur:

- La réalisation d'une enquête sur les besoins du Maroc en personnel de l'information-documentation ;
- La mise à niveau du fonds documentaire de l'ESI ;
- La mise à niveau du parc informatique de l'Ecole et l'équipement et l'installation d'un laboratoire informatique pour l'enseignement interactif des langues ;
- La réalisation des travaux d'aménagement et de mise à niveau des installations et des bâtiments de l'école.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ESI ont atteint 6,97 MDH financées à hauteur de 60,26% par des subventions budgétaires.

Le nombre des inscrits formés par l'ESI au cours des trois dernières années scolaires et des lauréats de cette école s'élèvent respectivement à 961 et 161 répartis comme suit :

Année scolaire	Cycle des informaticiens		Cycle des informaticiens spécialisés		Effectif global des étudiants
	Inscrits	Lauréats	Inscrits	Lauréats	
2005-2006	290	75	30	9	320
2006-2007	287	61	25	16	312
2007-2008	305	-	24	-	329
Total	882	136	79	25	961

4-2-5-4- Ecole Nationale d'Architecture :

L'Ecole Nationale d'Architecture (ENA) a pour principales missions de :

-  former des spécialistes aux arts et techniques de l'architecture, de la construction et de l'urbanisme ;
-  concourir à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines de l'architecture, de la construction et de l'urbanisme ;
-  organiser des conférences, des séminaires et des cycles d'études dans le domaine de l'architecture ;
-  effectuer pour le compte des administrations, des établissements publics et des collectivités locales des études relevant des domaines dont elle dispense l'enseignement.

Outre ces missions, ce SEGMA est chargé également:

-  d'assurer, en partenariat avec le Département de Géographie de l'Université Mohammed V de Rabat, un enseignement doctoral soutenu par la coopération technique Française et des programmes de formation continue destinés à des professionnels ;
-  d'organiser des concours d'idées au profit de maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Depuis sa création en 1980, l'ENA a assuré la formation de plus de 1.300 architectes répartis sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, au titre de la période 2005-2007, l'ENA a enregistré 205 inscrits et 212 lauréats répartis par année comme suit :

Années	2005	2006	2007	Total
Inscrits	65	65	75	205
Lauréats	46	96	70	212

Au cours de la même période, ledit SEGMA a réalisé un ensemble d'actions qui concernent notamment les volets pédagogique, institutionnel, structurel et logistique de l'ENA:

Enseignement et pédagogie :

Au titre de la formation initiale, la période précitée a été marquée notamment par :

- L'application progressive de la réforme des études d'architecture qui introduit le système « Licence-Master-Doctorat » ;
- La revalorisation des diplômes par l'amélioration de leur contenu, des modalités de soutenances et des critères d'évaluation ;
- L'organisation des activités para pédagogiques en appui à la formation initiale et qui portent sur la participation des étudiants aux manifestations et workshops internationaux et aux concours d'idées;
- La réforme des modalités du concours d'accès à l'ENA ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité de la création de nouvelles annexes de l'ENA à Tanger, Marrakech et Meknès.

Recherche et activités scientifiques :

Dans ce cadre, l'ENA a entrepris au cours des dernières années les principales actions suivantes :

- La création des cycles de formation DESA et de doctorat « Architecture et Urbanisation des Territoires ». A ce titre, 3 promotions de DESA ont été formées et une promotion de doctorat est en cours de formation;
- La mise en place des masters sur le patrimoine architectural et urbain et sur le paysage en partenariat avec des écoles européennes ;
- La mise en place de laboratoires et de recherche : laboratoire Terre, Laboratoire Patrimoine, Laboratoire de recherche Habitat, Aménagement et Urbanisation des Territoires ;
- L'exploitation progressive du Centre de Recherche et du Patrimoine et de la Terre de Marrakech (PATer) suite à son réaménagement ;
- La participation à l'élaboration du projet de normes parasismiques ;
- La réalisation de cycles de formation continue destinés à des professionnels des secteurs public et privé portant sur les différents thèmes en lien avec l'architecture.

Coopération et relations avec les entreprises :

Dans ce cadre, l'ENA a procédé au cours des trois dernières années à :

- la signature de plusieurs conventions de coopération avec des organismes publics et privés au niveau national et des écoles et universités au niveau international ;
- la contribution des entreprises partenaires pour l'organisation des manifestations, l'octroi de bourses au profit des étudiants et le financement d'une partie de la construction de l'amphithéâtre de l'ENA.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ENA ont atteint le montant de 9,67 MDH, financées essentiellement par des subventions budgétaires.

Le programme d'action de l'ENA pour la période 2008-2010 vise la poursuite des efforts tendant à améliorer la qualité des enseignements et d'élargir le champ des formations offertes par l'école. Les actions prévues dans ce cadre portent principalement sur :

- la création de nouvelles filières de formations en application du système « Licence-Master-Doctotat » ;
- l'organisation des cycles de conférences thématiques à raison de 8 conférences par année ainsi que des concours d'idées au profit des étudiants en partenariat avec le secteur professionnel ;
- le renforcement de la coopération internationale et avec le secteur privé marocain.

Par ailleurs, l'ENA procédera à la poursuite de l'aménagement et l'extension de ses locaux et de l'équipement des laboratoires didactiques et du centre de documentation.

4-2-5-5- Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme:

Créé en 1981 et érigé en SEGMA en 2000, l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) a pour missions :

- la formation des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme, destinés à servir dans les organismes publics et privés ;
- la contribution à la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances dans ce domaine ;
- la réalisation pour le compte des administrations et établissements publics, des collectivités locales et des organismes privés des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les principales actions réalisées par l'INAU au cours des trois dernières années, ont porté sur :

a- la formation et la formation continue :

- le lacement du second cycle d'étude en aménagement et développement territorial;
- l'organisation des actions de formation continue au profit des cadres des Inspections Régionales de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement;
- l'inscription de quatre promotions pour suivre la formation et l'obtention du diplôme de l'Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitat (ICH) qui dépend de l'INAU et du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris (CNAM) ;
- l'organisation des tables rondes et des journées d'études sur des thèmes d'actualité dans les professions immobilières.

b- Les études et recherches :

- ❏ la réalisation d'un ensemble d'études commandité par les départements ministériels de l'Agriculture et de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement ainsi que par certaines collectivités locales ;
- ❏ la mise en œuvre des programmes de recherche en partenariat avec des universités et des instituts étrangers.

c- Les publications :

- ❏ depuis l'année 2005, l'INAU a initié et publié cinq ouvrages dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme;
- ❏ la reproduction sur support DVD de l'ensemble des contributions des intervenants qui ont animé le cycle de formation sur l'aménagement et le développement territorial.

d- La communication et l'information :

Dans ce cadre, le centre de documentation, d'information et de communication de l'INAU a procédé au cours des trois dernières années à l'enrichissement et l'actualisation permanente du centre par de nouveaux ouvrages, revues et publications et à l'élaboration d'une base de données sur l'aménagement et l'urbanisme au Maroc en partenariat avec les différents départements ministériels.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de l'INAU ont atteint 3,13 MDH financées essentiellement par des subventions budgétaires.

Le programme d'action de l'INAU pour les années 2008 et 2009 porte essentiellement sur :

- ❏ l'achèvement et la mise en œuvre du projet de réforme du cursus pédagogique de l'INAU conformément à la loi n°01-00 portant sur la réforme de l'enseignement supérieur ;
- ❏ la poursuite du programme de formation avec l'inscription de nouvelles promotions à l'ICH ;
- ❏ la réalisation d'un cycle de formation pour le compte de la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers ;
- ❏ la poursuite des projets d'études et de recherches en cours de mise en œuvre en collaboration avec d'autres partenaires ;
- ❏ la mise en ligne de la base de données relative à la bibliographie sur le site web de l'INAU ;
- ❏ la mise en place d'une cartothèque et d'une médiathèque au sein du centre de documentation de l'INAU pour satisfaire la demande des étudiants et des chercheurs.

4-2-5-6- Institut Royal de Formation des Cadres :

Cet institut a pour principale mission d'assurer la formation et le perfectionnement des cadres dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation physique et de sport destinés à servir dans les secteurs public et privé. En outre, Il contribue d'une part à la recherche et au perfectionnement des techniques et des méthodes de formation et d'animation dans les domaines précités et d'autre part à la

promotion féminine, la protection de l'enfance et la participation aux campagnes de lutte contre l'analphabétisme.

Ledit SEGMA gère l'institut Moulay Rachid des sports et les centres de formation de Rabat et d'Oujda.

Les actions de réforme menées par ledit SEGMA pour améliorer la qualité de ses prestations portent essentiellement sur la mise à niveau des infrastructures des différents centres de formation relevant de cet institut et principalement du centre national des sports de Moulay Rachid qui accueille annuellement des milliers de sportifs.

Ainsi, les principales actions entreprises par ledit SEGMA au titre de l'année 2007 portent sur :

-  La restauration du bassin de plongeon du Centre National des Sports Moulay Rachid ;
-  La réparation et la mise à niveau des équipements des terrains de plein air et des salles de sport ;
-  la restauration et le renouvellement des équipements des bâtiments administratifs et des salles réfectoires ;
-  Le renouvellement des chambres froides des centres Youssoufia et Yacoub El Mansour.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de cet institut ont atteint 10,40 MDH soit un taux d'émission de 86,64 % contre 71,76% en 2006. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 59,29% par des recettes propres. Le reliquat est couvert par des subventions budgétaires et par l'excédent disponible au niveau de ce service.

Le programme d'action de cet institut pour les années 2008 et 2009 porte essentiellement sur les opérations d'équipement et de formation suivantes:

-  La restauration des terrains de hand ball, de basket ball et de volley ball ;
-  La construction d'une nouvelle salle omnisport ;
-  Le renouvellement du réseau de canalisation de la station d'épuration des eaux usées du Centre National des Sports Moulay Rachid;
-  La construction de nouveaux blocs d'hébergements en vue d'augmenter la capacité d'accueil de l'institut ;
-  Le réaménagement des installations notamment du Centre National des Sports Moulay Rachid.

4-2-5-7- Institut Supérieur des Etudes Maritimes :

Créé en 1982, l'Institut Supérieur des Etudes Maritimes (ISEM) a pour missions de :

-  dispenser un enseignement supérieur et moyen pour la formation des cadres nécessaires aux différentes branches de l'activité maritime ;
-  entreprendre des études et recherches afférentes à la promotion de la formation maritime;
-  contribuer à la formation permanente et au perfectionnement du personnel naviguant.

Pour assurer ces missions, l'ISEM dispose d'un internat d'une capacité d'hébergement de 300 lits et d'un personnel de 132 agents et cadres dont 32 enseignants vacataires.

Le nombre d'étudiants inscrits à l'ISEM au cours de la période 2005-2007 s'élève à 503. Durant cette période, 151 diplômes ont été remis. Ces données sont réparties par année comme suit :

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	Total
Inscrits	161	169	173	503
Lauréats	45	54	52	151

Au titre de l'année 2008/2009, il est prévu l'inscription de 191 étudiants.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ISEM ont atteint le montant de 6,53 MDH, dont 5,89 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 38,28% par des subventions budgétaires. Le reliquat est financé par l'excédent des recettes des années antérieures.

Le programme d'action de l'ISEM au titre des années 2008 et 2009, porte essentiellement sur :

- l'acquisition de deux simulateurs de machine de navigation ;
- le suivi du système de normes de qualité dans le domaine maritime;
- la poursuite de la mise à niveau du parc informatique de l'Institut ;
- la réalisation d'un forage et l'équipement d'un puits pour alléger la facture d'eau ;
- la signature de nouvelles conventions avec les sociétés maritimes nationales et étrangères en vue de renforcer les ressources propres de l'institut.

4-2-5-8- Ecole Nationale d'Administration :

L'Ecole Nationale d'Administration (ENA) a pour principales missions :

- d'assurer la formation des cadres de conception, de direction et de gestion dans les domaines de l'administration générale, de la diplomatie, de l'économie et des finances ;
- de promouvoir la recherche dans les domaines de l'administration et de la gestion ;
- de donner des consultations et offrir des expertises dans le domaine de sa compétence notamment au profit des administrations;
- d'assurer le perfectionnement des fonctionnaires marocains et étrangers ;
- d'élaborer et exécuter, en liaison avec les administrations concernées, des programmes de formation/insertion rémunérés au profit des jeunes diplômés.

Depuis sa création en 1948, L'ENA a fait l'objet de plusieurs mutations au niveau de ses conditions d'accès, de ses programmes de formation et de ses outils pédagogiques en vue de s'adapter aux attentes, en pleine évolution, de l'administration publique marocaine.

Les principales réalisations de l'ENA au titre de l'année 2007 ont porté notamment sur :

- Le renforcement et le renouvellement des moyens didactiques de l'ENA, indispensables à davantage de professionnalisation de la formation et à la recherche appliquée ;
- Enrichissement du fond documentaire de la bibliothèque par de nouvelles acquisitions ;
- Le renouvellement et l'équipement des salles de formation et de conférences ;
- L'organisation de plusieurs manifestations scientifiques et de séminaires au profit du Ministère Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics et d'autres administrations ainsi que la tenue de plusieurs rencontres d'expertises en coopération avec l'Organisation Arabe du Développement Administratif (OADA) et la France ;
- L'organisation de plusieurs sessions de formation continue au profit des cadres des différentes administrations ;
- La poursuite de l'aménagement et de la restauration des bâtiments de formation et des locaux administratifs de l'ENA.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ENA ont atteint le montant de 6,78 MDH, dont 4,80 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 72,77% par des subventions budgétaires. Le reliquat est financé par l'excédent des recettes des années antérieures.

Le plan d'action de l'ENA au titre de l'année 2008 porte essentiellement sur :

- la poursuite de l'effort de l'équipement de l'ENA en matériels didactique, informatique et audio visuel ;
- la poursuite de la formation d'environ de 400 élèves (fonctionnaires et non fonctionnaires) dans le cadre du Cycle de Formation en Gestion Administrative et du Cycle Supérieur en Gestion Administrative ;
- l'organisation de sessions de formation continue au profit des différentes administrations publiques ;
- le soutien aux différentes activités organisées par le Ministère Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics ;
- le renforcement des relations de coopération avec les associations et les organisations opérant dans le domaine de l'administration.

4-3- DOMAINE DES INFRASTRUCTURES :

Les SEGMA oeuvrant dans le domaine des infrastructures sont au nombre de 15 se répartissant comme suit :

- 12 SEGMA relevant du département de l'Equipement ;
- 2 SEGMA relevant du département du Transport ;
- 1 SEGMA relevant du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets desdits SEGMA ont atteint 282,04 MDH, dont 132,56 MDH au titre des dépenses d'exploitation et 149,48 MDH au titre des dépenses d'investissement. Ces dépenses ont été financées totalement par des recettes propres qui ont atteint 464,10 MDH.

4-3-1- SEGMA relevant du département de l'Equipement :

Les SEGMA rattachés au département de l'Equipement sont au nombre de 12 dont 7 Services de Logistique et de Matériel (SLM), le service de formation aux engins et à l'entretien routier, le centre national d'études et de recherches routières (CNERR), le service de matériel rattaché à la division d'entretien, d'exploitation et de sécurité routière (DEESR), le service de la formation continue et la direction des équipements publics.

4-3-1-1- Centre National d'Etudes et de Recherches Routières :

Le Centre National d'Etudes et de Recherches Routières (CNERR) est chargé des principales missions suivantes :

-  l'auscultation des chaussées ;
-  la réalisation et l'administration de la banque de données routière ;
-  la réalisation des études et des recherches techniques routières ;
-  l'assistance et la formation sur les techniques routières ;
-  la contribution à l'élaboration et la diffusion des documents techniques ainsi qu'à la promotion de la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.

Pour exercer ces missions dans de bonnes conditions, le CNERR a défini une stratégie d'intervention articulée autour des trois principaux axes suivants :

-  développer de nouvelles prestations à travers notamment l'amélioration du système de gestion routier et le développement des actions de recherches ;
-  renforcer et préserver les potentiels et compétences acquises à travers notamment la mise en place d'un système d'assurance qualité de l'ensemble des activités du CNERR ;
-  développer la communication et le partenariat avec les universités, les collectivités locales et les autres organismes des secteurs public et privé.

Au cours des trois dernières années et en plus des études et d'essais effectués au profit des différents partenaires, le CNERR a réalisé les principales actions suivantes :

Activité	(en km)			
	2005	2006	2007	Total
- Mesure de planéité des chaussées au Bump	9.500	2.500	12.000	24.000
- Mesure de portance des chaussées au déflectographe	1.275	800	-	2.075
- Relevé visuel des pistes	1.250	36.500	1.000	38.750
- Mesure de l'Uni des chaussées à l'APL	435	370	300	1.105
- Mesure des profils en travers des chaussées	240	230	300	770
- Mesure de déflexion des chaussées	-	-	2.000	2.000
- Mesure de la retroréflexion des produits de marquage des chaussées	-	-	4.000	4.000

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget du CNERR ont atteint 5,78 MDH dont 4,67 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont été financées totalement par les recettes propres et par les excédents de recettes des années antérieures.

Les activités du CNERR prévues au titre des années 2008 et 2009 se présentent comme suit :

Désignation de l'indicateur	(en km)	
	Valeur de l'indicateur	
	2008	2009
- Mesure de planéité des chaussées au Bump	12.586	14.000
- Mesure de portance des chaussées	-	1.000
- Relevés visuels et traitement des données	37.000	-
- Mesure de l'Uni à l'APL	1.000	1.000
- Mesure de déflexion des chaussées	1.410	-
- Mesure de la retroréflexion des produits de marquage des chaussées	700	1.000

4-3-1-2- Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier :

Le Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (SFEER) assure des prestations de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière d'entretien routier et de maintenance des engins.

Dans ce cadre, le Service de Formation aux Engins et à l'Entretien routier a formé au cours des trois derniers exercices 1.732 stagiaires ventilés comme suit :

Année	Entretien routier	Mécanique	Gestion	Conduite	Total
2005	70	95	14	223	402
2006	231	88	0	171	490
2007	529	70	0	241	840
TOTAL	830	253	14	635	1.732

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget du SFEER ont atteint le montant de 2,51 MDH, financé totalement par des recettes propres et des excédents de recettes des années antérieures.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre des années 2008 et 2009 prévoit la formation de 1.082 stagiaires répartis comme suit :

Année	Entretien routier	Mécanique	Gestion	Conduite	Total
2008	60	75	40	392	567
2009	60	72	45	336	513
TOTAL	120	149	85	728	1.082

4-3-1-3- Service Matériel de la Division d'Entretien, d'Exploitation et de la Sécurité Routière (DEESR) et Services de Logistique et de Matériel (SLM) :

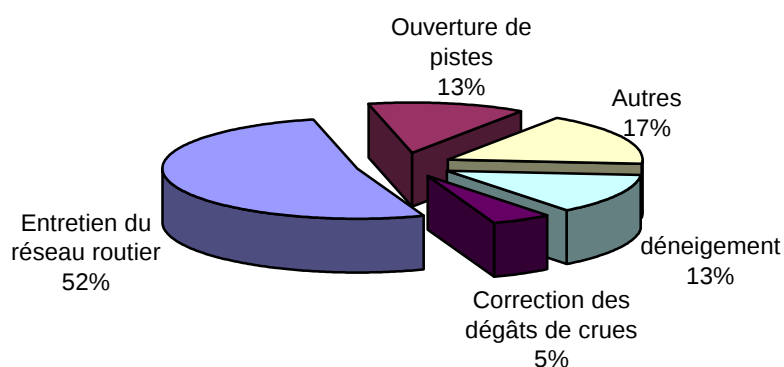
Lesdits services sont chargés de la location et de la réparation d'engins et de matériel des travaux publics destinés à la réalisation des travaux d'entretien routier et d'ouverture de pistes rurales et de l'expertise en matière de gestion de cette catégorie de matériel.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre des budgets du service matériel de la DEESR et des sept SLM relevant des directions régionales de l'Equipeement ont atteint 61,02 MDH, financés entièrement par les recettes propres et les excédents de recettes disponibles.

4-3-1-3-1- Service matériel de la DEESR :

L'activité de ce SEGMA qui dispose actuellement d'un parc composé de 730 unités d'engins et camions a consisté principalement en la réparation de matériel de travaux publics pour le compte des SLM, de la direction des aménagements hydrauliques et des directions de l'Equipeement et du Transport.

Graphe n°11 : Répartition de l'utilisation par nature du parc du service matériel de la DEESR



Les principales réalisations du service matériel de la DEESR au cours des trois dernières années ont porté essentiellement sur la réalisation de 75 interventions de réparation lourdes du matériel des travaux publics et 70 interventions portant sur la pose, la dépose et l'entretien de ponts de secours. Ces interventions sont réparties par année comme suit :

Activité	Nombre d'interventions			
	2005	2006	2007	Total
- Réparation lourdes du matériel TP	25	28	22	75
- Pose, dépose et entretien de ponts de secours	24	14	32	70
Total	49	42	54	145

Le plan d'action au titre des années 2008 et 2009 du Service Matériel de la Division d'Entretien, d'Exploitation et de la Sécurité Routière prévoit la réalisation de 120 interventions réparties par nature et par année comme suit :

Type d'intervention	Nombre d'interventions	
	2008	2009
- Réparation lourdes du matériel TP	25	25
- Ponts de secours	40	30
Total	120	

4-3-1-3-2- Les Services de Logistique et de Matériel (SLM) :

Les réalisations des SLM au cours de la période 2005-2007 se présentent comme suit:

a- Entretien des routes (en jours de travail) :

SLM	2005	2006	2007	Total
▪ SLM Fès	6.950	5.745	6.307	19.002
▪ SLM Rabat	7.053	7.287	6.980	21.320
▪ SLM Marrakech	5.200	4.820	4.820	14.840
▪ SLM Meknès	3.934	4.057	4.046	12.037
▪ SLM Oujda	3.203	3.103	3.323	9.629
▪ SLM Casablanca	8.890	8.890	6.980	24.760
▪ SLM Agadir	8.506	3.392	8.161	20.059
TOTAL	43.736	37.294	40.617	121.647

b- Aménagement des pistes (en km) :

SEGMA	2005	2006	2007	Total
▪ SLM Fès	27	44	34	105
▪ SLM Rabat	51	157	220	428
▪ SLM Marrakech	22	38	70	130
▪ SLM Meknès	13	7	33	53
▪ SLM Oujda	13	5,4	50,8	69,2
▪ SLM Casablanca	30,5	32	18	80,5
▪ SLM Agadir	31,4	26	21	78,4
TOTAL	187,9	309,4	446,8	944,1

Pour les années 2008 et 2009, les actions programmées par les SLM visent la réalisation de 82.300 jours de travail au titre des travaux d'entretien des routes et l'aménagement de 589 km de routes et pistes rurales. Ces activités sont réparties comme suit :

 Entretien des routes (en jours de travail) :

SLM	2008	2009	Total
▪ SLM Fès	6.234	6.234	12.468
▪ SLM Rabat	7.580	8.200	15.780
▪ SLM Marrakech	4.200	4.200	8.400
▪ SLM Meknès	4.100	4.100	8.200
▪ SLM Oujda	3.300	3.300	6.600
▪ SLM Casablanca	5.926	5.926	11.852
▪ SLM Agadir	9.000	10.000	19.000
TOTAL	40.340	41.960	82.300

 Aménagement des pistes (en km) :

SEGMA	2008	2009	Total
▪ SLM Fès	45	50	95
▪ SLM Rabat	50	60	110
▪ SLM Marrakech	60	60	120
▪ SLM Meknès	25	25	50
▪ SLM Oujda	48	40	88
▪ SLM Casablanca	20	20	40
▪ SLM Agadir	36	50	86
TOTAL	284	305	589

4-3-2- Direction de la Sécurité des Transports Routiers :

La Direction de la Sécurité des Transports Routiers (DSTR) dotée du statut de SEGMA a pour principales missions :

-  la participation à l'élaboration de la politique de prévention routière et de la réglementation relative à la sécurité des transports routiers et à leur application ;
-  la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules ainsi que l'autorisation et le contrôle des centres de visites techniques et des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur ;
-  le contrôle des transports routiers et l'application des sanctions administratives y afférentes ;
-  le contrôle technique et l'homologation des véhicules automobiles et de leurs accessoires.

Durant la période 2005-2007, la DSTR a délivré 1.115.013 permis de conduire et 1.332.941 cartes grises dont 338.760 au titre de l'immatriculation de nouveaux véhicules et 942.546 à titre de mutation.

L'évolution durant ladite période des principaux indicateurs d'activité de la DSTR se présente comme suit :

La remise des permis de conduire :

Année	candidats	Aptes	Echanges et duplicata	Permis délivrés
2005	293.103	263.823	55.156	318.979
2006	340.659	296.098	62.929	359.027
2007	432.971	372.493	64.514	437.007
Total	1.066.733	932.414	182.599	1.115.013

La remise des cartes grises :

Année	Immatriculations	Mutations	Echanges et Duplicata	Cartes Grises délivrées
2005	88.020	295.841	16.165	400.026
2006	112.021	319.086	17.482	448.589
2007	138.719	327.619	17.988	484.326
Total	338.760	942.546	51.635	1.332.941

Inspection des voyageurs :

	2005	2006	2007	Total
Autorisations exceptionnelles	20.397	26.157	29.012	75.566
Infractions	11.562	10.235	9.189	30.986
PV dressés	5.246	5.064	5.326	15.636
Mise en fourrière	391	250	74	715

Contrôle routier des véhicules :

	2006	2007	Total
Véhicules contrôlés	32.005	47.102	79.107
Verbalisés	6.194	5.132	11.326
Mise en fourrière	1.249	971	2.220
Infractions	7.263	7.117	14.380

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de la DSTR ont atteint 119,23 MDH dont 34,84 MDH au titre des dépenses d'exploitation et 84,39 MDH pour les dépenses d'investissement. L'ensemble desdites dépenses ont été financées par les recettes propres dudit SEGMA.

Pour les années 2008 et 2009, le programme d'action de la DSTR porte notamment sur la poursuite des actions tendant à:

- La modernisation des centres d'immatriculation ;
- L'automatisation des examens théoriques du permis de conduire ;
- La mise à niveau du centre national d'essais et d'homologation par le renouvellement du matériel de contrôle technique ;
- La mise en place du système de gestion des permis de conduire et de cartes grises électroniques ;
- Le renouvellement du parc de transport routier.

4-3-3- Direction de l'Aéronautique Civile :

La Direction de l'Aéronautique Civile (DAC) est chargée principalement de:

-  assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne ;
-  orienter, contrôler, coordonner les activités aéronautiques et préparer les accords internationaux en liaison avec les administrations intéressées ;
-  établir les textes réglementaires concernant la navigation aérienne, le transport aérien et veiller à leur application ;
-  veiller, en liaison avec les services de la météorologie nationale, à la satisfaction des besoins de l'aéronautique civile en matière d'informations météorologiques ;
-  veiller au contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs ;
-  superviser la formation du personnel aéronautique.

Les principales actions réalisées par cette direction au cours de l'année 2007 portent sur :

-  l'approbation de 91 programmes d'exploitation des vols répartis comme suit :

Types de vols	nombre de compagnies aériennes
- Vols réguliers	44
- Vols charters	41
- vols cargos	6
Total	91

-  la délivrance des autorisations à 3 nouvelles sociétés pour l'exploitation de taxi aérien et d'évacuation sanitaire;
-  la délivrance de 4 agréments à des entreprises chargées des services d'assistance en escale dans les aéroports ;
-  la réalisation dans le cadre de l'amélioration de la sécurité de la navigation aérienne d'un guide des vols à vue pour l'aviation générale et des études de conception des cartes aéronautiques ;
-  la réalisation dans le cadre de la supervision de la sécurité aéronautique des missions d'inspection réparties comme suit :
 -  84 missions d'inspection au profit de compagnies étrangères et marocaines ;
 -  26 missions d'inspection au profit des organismes de formation et d'entretien des aéronefs ;
 -  7 missions d'inspection au profit des aéroports.
-  la délivrance de 312 certificats de navigabilité dont 12 nouveaux certificats et 300 certificats à titre de renouvellement ;

- l'organisation de 20 sessions d'examens théoriques et pratiques au profit de plus de 811 candidats pour les métiers de pilotes, de mécaniciens d'entretien d'aéronefs et de sécurité et sauvetage ;
- la délivrance de 953 licences au profit des pilotes, de mécaniciens d'entretien d'aéronefs et de contrôleurs de la circulation aérienne.

Par ailleurs, l'année 2007 a connu également la poursuite des négociations aéronautiques en vue de conclure des accords aériens et la publication d'un ensemble de textes réglementaires portant sur la navigation aérienne.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de la Direction de l'Aéronautique Civile ont atteint 9,97 MDH financées entièrement par les recettes propres de ladite direction qui ont atteint un montant de 33,11 MDH.

Le programme d'action de cette Direction au cours des années 2008 et 2009 porte sur la poursuite des actions visant principalement:

- le renforcement de la sécurité de la navigation aérienne et des aéroports à travers la réalisation d'une étude relative à la réorganisation de l'espace aérien;
- le renforcement de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile à travers la mise en place d'un projet ambitieux de sécurité et de sûreté de l'aviation civile portant sur l'assistance technique en matière de contrôle des aéronefs ;
- la mise en place d'un système de gestion de la sécurité de l'aviation civile ;
- la mise à niveau de la réglementation de l'aviation civile conformément à l'accord d'open Sky signé avec l'Union Européenne ;
- la réalisation du programme de formation continue au profit du personnel de la Direction.

4-3-4- Direction de la Météorologie Nationale :

La Direction de la Météorologie Nationale (DMN) a pour principales missions :

- d'assurer les activités relatives aux informations météorologiques et climatologiques nécessaires pour satisfaire les besoins des usagers civils et militaires et assurer les échanges internationaux de données météorologiques en application des accords souscrits par le Royaume du Maroc ;
- d'effectuer des études et recherches atmosphérique, météorologique et climatologique théoriques, expérimentales et appliquées ;
- de participer à la préparation des accords internationaux en matière météorologique en relation avec les administrations concernées et d'établir les projets de textes réglementaires relatifs à la météorologie et en assurer l'exécution.

Pour améliorer ses prestations, la DMN poursuit la mise en œuvre de son programme de modernisation portant notamment sur :

- le développement des réseaux d'observation, des moyens de télécommunications et de traitements des données ;

- ❏ l'amélioration de la qualité de l'assistance météorologique aussi bien pour le service public que pour les autres secteurs socio-économiques ;
- ❏ le renforcement de la coopération à l'échelle nationale et internationale ;
- ❏ le développement de la communication et de la commercialisation de ses prestations.

Au cours des trois dernières années la DMN a réalisé un ensemble de projets s'articulant autour des axes suivants :

❏ **Améliorer la qualité des prévisions et des alertes météorologiques destinées aux divers secteurs socio-économiques.**

Les principales actions réalisées dans ce cadre sont les suivantes :

- l'automatisation des moyens d'observation des principales stations d'observation aéronautiques, terrestres et maritimes, notamment ceux de l'Aéroport Mohammed V, Laayoune, Dakhla, Meknès, Ifrane, Ouarzazate et Errachidia ;
- la finalisation et la mise en fonction du réseau de détection de foudre ;
- la mise à niveau de cinq radars et l'acquisition d'un nouveau radar au profit de la zone d'Al Haouz ;
- la poursuite de la mise en conformité aux standards de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) des unités de mesure et de suivi météorologique ;
- L'acquisition, l'installation et la mise en service de deux stations de réception par satellite de deuxième génération ;
- La mise à niveau du système « TRANSMET » de commutation de messages météorologiques au niveau national ;
- La mise en place du système de commutation au niveau de la région météorologique du centre et du nord ;
- Le renforcement des régions météorologiques de Fès, Agadir, Rabat et Casablanca ;
- La mise à niveau des stations automatiques de l'aéroport Mohammed V, Tanger, Marrakech et Agadir.

❏ **Appuyer et développer les programmes de recherche en particulier pour assurer la compréhension et la prédiction de la variabilité et du changement climatique.**

Dans ce cadre, la DMN poursuit ses efforts de recherche à travers les programmes suivants :

- Le programme AL BACHIR pour le développement des prévisions numériques à courte et moyenne échéances. L'objectif de ce programme est d'élaborer des modèles de simulation de l'évolution du climat à maille plus fine et à des fréquences plus courtes ;
- Le programme AL MOUBARAK ayant pour but de mettre au point des méthodes et techniques statistico-dynamiques pour la prévision à trois mois des tendances pluviométriques sur le Royaume ;

- Le programme AL GHAÏT, visant à augmenter les précipitations, dans une première phase, sur le haut Atlas. Ce programme repose sur des techniques de modification artificielle du climat ;
- Le programme de lutte contre la grêle, mené en collaboration avec le département chargé de l'Agriculture.

La DMN poursuit également la réalisation des programmes d'applications sectorielles de la météorologie suivants :

- Réalisation et exploitation du Projet d'Assistance Technique à l'Agro-Météorologie (PATAM) pour les régions de Tadla et Chaouia visant le développement d'outils, à base d'information météorologique, pour l'aide à la prise de décision en matière de planification et d'exécution des activités agricoles: conduite des cultures, élevage, utilisation des terres agricoles et irrigation;
- Mise en place de centres d'assistance agricole à Béni Mellal et Agadir ;
- Contribution à l'amélioration de l'efficacité des politiques et programmes liés aux ressources en eau à travers le développement de l'hydrométéorologie;
- Mise en place d'un réseau de mesure de la qualité de l'air à CASABLANCA constitué de quatre stations fixes et d'un laboratoire mobile permettant d'assurer le suivi régulier de la pollution dans cette ville ;
- élaboration d'un système d'alerte reposant sur la mesure et la prévision de la qualité de l'air ;
- la mise en place de six stations fixes de mesure automatique et un laboratoire mobile pour l'observation et le suivi de la pollution de l'aire et ce, en collaboration avec la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

Renforcer la coopération internationale et nationale à travers notamment :

- La participation active aux réunions officielles de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ;
- L'aspiration à jouer un rôle moteur en Afrique et dans le monde arabe dans les domaines où la DMN détient une expertise reconnue notamment dans les domaines de la prévision numérique, la modification artificielle du temps et les études climatiques ;
- Renforcement de la collaboration au niveau national avec les administrations, instituts et associations permettant de contribuer au développement durable du pays. Dans ce cadre une convention a été signée avec l'Institut National de Recherche Agricole (INRA) pour la mise en place d'un atlas climatique et agricole pour le Maroc.

Consolider la déconcentration régionale et développer un nouveau cadre institutionnel de la DMN à travers notamment la modernisation et le renforcement de ses moyens de télécommunication par la mise en place de systèmes de commutation dans les quatre Directions Régionales de la Météorologie ;

Développer les activités commerciales de la DMN et promouvoir ses actions de communication à travers :

- L'acquisition et l'installation d'un système de production des bulletins météorologiques télévisés ;
- La réalisation de la phase finale de l'étude de développement d'une stratégie de commercialisation.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de la DMN ont atteint 83,06 MDH dont 38 MDH au titre des dépenses d'exploitation et 45,06 MDH au titre des dépenses d'investissement. Lesdites dépenses ont été financées par les recettes propres de ladite direction et les excédents de l'exercice antérieur.

Le plan d'action de la DMN au titre des années 2008 et 2009 vise d'une part à améliorer la qualité des prestations rendues par cette Direction et d'autre part, de mieux répondre aux besoins croissants des différents secteurs économiques. Dans ce cadre, la DMN poursuit les objectifs suivants:

- 📖 **Garantir une meilleure anticipation de l'action publique par l'amélioration du système d'alerte météorologique** et ce par la réduction des délais d'émission des bulletins d'alertes.
- 📖 **Améliorer la qualité des prévisions météorologiques à court, moyen, et long termes** à travers l'augmentation du taux de réussite des prévisions météorologiques par d'une part le renforcement et l'automatisation des réseaux d'observation et d'autre part le développement des moyens de télécommunication et de traitement des données météorologiques.
- 📖 **Renforcer la politique de proximité** à travers le développement des réseaux d'observations météorologiques et climatologiques et le développement du service météorologique de proximité au niveau local.
- 📖 **Assister les différents secteurs d'activité à travers le développement de la météorologie sectorielle** par la mise en œuvre d'outils et d'applications notamment en matière d'assistance agro météorologique, de prévision de crues, de lutte anti-grêle, de recherches en vue de l'augmentation localisée des précipitations (Al Ghait), de prévision de la qualité de l'air, de météorologie maritime et d'alertes aux feux de forêts.
- 📖 **Augmenter les recettes commerciales** et ce, par la mise en place des nouveaux produits et services adaptés aux principaux secteurs d'activités et à travers les services météorologiques en ligne.

4-4- CENTRES REGIONAUX D'INVESTISSEMENT :

Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) créés conformément à la lettre Royale du 9 janvier 2002 sont chargés de la promotion des investissements et de l'aide à la création des entreprises au niveau régional. Placés sous la tutelle des Walis de régions, les CRI se présentent comme l'interlocuteur unique des investisseurs et des créateurs d'entreprises par le biais de deux guichets :

- 📖 **Le guichet d'aide à la création d'entreprises** dont les principales missions portent sur :
 - La délivrance du certificat négatif et de la patente ;
 - L'attribution de l'identifiant fiscal ;
 - L'immatriculation au registre de commerce ;
 - L'enregistrement des statuts ;

- L'affiliation à la CNSS ;
- La publication au bulletin officiel et aux annonces légales ;
- La légalisation de signatures.

 **Le guichet d'aide aux investisseurs** dont les missions sont de :

- Procurer aux investisseurs les informations nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- Etudier les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des projets d'investissement;
- Préparer les dossiers se rapportant aux conventions d'investissement à conclure avec l'Etat pour les projets dont le coût est supérieur ou égal à 200 MDH ;
- Proposer des solutions à l'amiable en cas de litiges.

En plus des missions susmentionnées, les CRI sont chargés de :

- la collecte de l'information, de l'assistance et de l'orientation des investisseurs ;
- la mise en place d'un outil statistique relatif aux investissements au niveau régional ;
- la proposition de toute mesure visant à simplifier les procédures administratives liées à l'investissement.

Le bilan d'activité des Centres Régionaux d'Investissement au cours des trois dernières années fait ressortir une nette progression des principaux indicateurs et confirme le dynamisme économique national et son attractivité tant pour l'investissement interne qu'étranger.

Ainsi, les principaux indicateurs d'activité réalisés par les CRI au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

-  Le nombre d'entreprises créées au niveau des CRI est passé de 14.280 unités en 2005 à 21.447 en 2007, soit un taux de croissance annuel moyen de 22,5% sur la période 2005-2007 qui a enregistré la création de 53.325 entreprises. Ces créations ont profité principalement à la région du Grand Casablanca avec plus de 24% du total des créations et à la région du Gharb – Chrarda Bni Hssen avec 10,5% du total des créations ;
-  Le montant consolidé des investissements agréés au niveau du deuxième guichet d'aide aux investisseurs a atteint 266.523 MDH en 2007 contre 84.784 MDH en 2005, soit une croissance annuelle moyenne de 77% sur la période 2005-2007. Au cours de cette période, le montant global des investissements suivis par les CRI s'élève à 496 MMDH. Ces investissements ont concerné essentiellement les secteurs des Bâtiments et Travaux Publics, du Tourisme et de l'industrie. Quant à la répartition régionale de ces investissements, les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz et Tanger –Tétouan ont enregistré 57% des investissements agréés par les CRI durant la période 2005-2007.

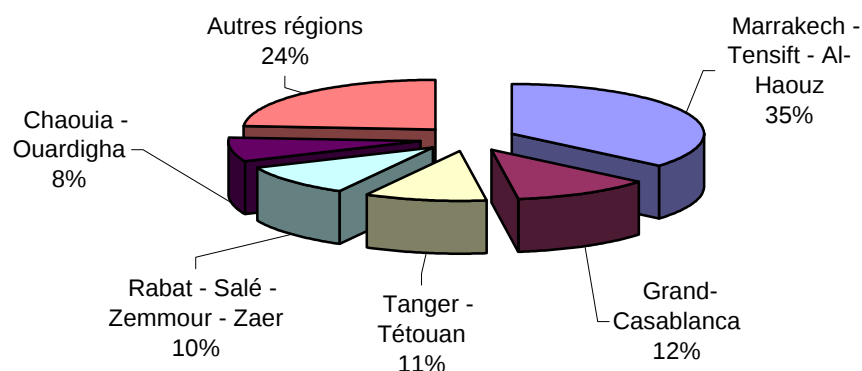
Le tableau ci-dessous retrace l'activité des deux guichets des CRI durant la période 2005-2007 :

Années	Guichet I		Guichet II	
	Nombre de certificats négatifs délivrés	Nombre d'entreprises créées	Nombre de projets approuvés	Montant investi en MDH
2005	22.994	14.280	2.479	84.784
2006	25.289	17.598	2.478	145.397
2007	30.217	21.447	3.238	266.523
Total	78.500	53.325	8.195	496.704

La répartition régionale des investissements suivis par les CRI au cours de l'année 2007 se présente comme suit :

Région	Investissements approuvés par les CRI (en MMDH)
Marrakech – Tensift – Al-Haouz	96
Grand-Casablanca	31
Tanger – Tétouan	28
Rabat – Salé – Zemmour – Zaer	27
Chaouia – Ouardigha	21
Souss – Massa – Draa	14
Doukkala – Abda	13
Gharb – Chrarda – Beni Hssen	12
Fès –Boulemane	9
Région de l'Oriental	5
Meknès – Tafilalet	5
Tadla – Azilal	2
Taza – Al Hoceima – Taounate	2
Oued Ed-Dahab – Lagouira	1
Laayoune – Boujdour – Sakia El Hamra	0,3
Guelmim – Es-semara	0,2
Total	266,5

Graphe n°12 : Répartition régionale des investissements suivis par les CRI en 2007



Par ailleurs, les CRI ont contribué à la promotion du programme Moukawalati. Les principales actions réalisées par les CRI dans ce cadre ont porté sur :

- l'organisation de journées de sensibilisation et de vulgarisation du dispositif au niveau des provinces et des préfectures ;

- l'élaboration de banques de projets au niveau régional pour les proposer aux candidats du programme Moukawalati ;
- la médiatisation du démarrage de l'activité des entrepreneurs bénéficiaires dudit programme à travers l'organisation de visites sur les lieux des projets.

Ainsi, le tableau ci-dessous retrace le bilan des réalisations à fin avril 2008 :

- Candidats examinés par les Guichets des CRI	11.450
- candidats sélectionnés	6.072
- candidats formés ou en cours de formation	5.017
- projets déposés auprès des banques	2.981
- projets agréés par les Banques	1.200
- projets financés ou autofinancés	1.015
- Entreprises démarrées	843
- Emplois générés	3.205

En outre, et afin d'améliorer la qualité des prestations fournies par les CRI, les actions suivantes ont été réalisées :

- le lancement d'une étude en vue de mettre en œuvre des actions de développement des services offerts par les CRI. L'objectif de cette étude est de mesurer la perception et la satisfaction des usagers vis-à-vis de la qualité des services des CRI, d'effectuer un diagnostic de la qualité des activités des CRI et d'élaborer par conséquent un plan d'action pour la mise en place de la démarche qualité pour les deux guichets ;
- l'organisation des cycles de formation à l'Université AL Akhawayn au profit des directeurs et cadres des CRI ;
- le lancement d'un important projet d'informatisation des procédures liées au guichet d'aide aux investisseurs au niveau des CRI. Ce projet permettra à terme de doter l'ensemble des CRI au niveau du guichet d'aide aux investisseurs d'un système d'information évolutif et homogénéisé.

Les dépenses réalisées en 2007 au niveau des budgets des CRI ont atteint un montant de 51,32 MDH dont 13,75 MDH et 37,57 MDH respectivement au titre des dépenses d'investissement et d'exploitation. Ces dépenses sont financées totalement par des subventions du budget général.

Le programme d'action des CRI au titre des prochaines années porte notamment sur :

- La mise en œuvre d'un plan d'action transversal en vue d'assurer le maximum de cohérence, de synergie et de complémentarité entre les CRI. Les actions inscrites dans ce cadre portent sur le développement de la communication institutionnelle et de la promotion, l'adoption de la démarche qualité, le développement des systèmes d'information, l'amélioration de l'organisation et la mise en place d'un plan de formation du personnel ainsi que le renforcement d'échange d'expériences et des meilleures pratiques entre les CRI ;
- L'amélioration du climat des affaires à travers la simplification des procédures liées à l'investissement en relation avec les ministères concernés ;
- La simplification du formulaire unique et l'extension de la délégation de pouvoirs aux walis de régions dans le cadre de la gestion déconcentrée de l'investissement lié à certains secteurs d'activités.

4-5- SEGMA A PREDOMINANCE COMMERCIALE :

4-5-1- Direction de l'Imprimerie Officielle :

Erigée en SEGMA à compter du premier juillet 1997, l'Imprimerie Officielle est chargée principalement de la confection, et de la diffusion des éditions du Bulletin Officiel du Royaume qui sont actuellement au nombre de six (cinq en langue arabe et une en langue française). Elle est également chargée de l'exécution des travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et de tirage des projets de lois déposés sur le bureau de l'une des deux chambres du Parlement ainsi que la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de ce SEGMA ont atteint le montant de 12,17 MDH dont 9,27 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses sont financées totalement par des recettes propres (75,55 MDH) provenant notamment du produit de la vente des publications, du produit des abonnements et des produits des travaux d'impression réalisés par ladite Direction.

4-5-2- Service Autonome des Alcools :

Le Service Autonome des Alcools (SAA) relevant du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies est chargé des missions suivantes:

-  l'achat et la vente des alcools dont la production est réservée à l'Etat en vue de couvrir les besoins en alcools extra neutres et autres alcools destinés à la fabrication des vinaigres et des produits médicamenteux et aux usages industriels;
-  la délivrance des estampilles de contrôle des bouteilles d'alcools ;
-  La délivrance des agréments aux clients qui s'approvisionnent en alcool destiné à la parfumerie ou à la production des produits cosmétiques ;
-  la délivrance des autorisations d'exportation d'alcool éthylique.

Au cours des trois dernières années, le Service Autonome des Alcools a engagé des actions de réformes visant l'amélioration de la qualité de ses prestations et le recouvrement du coût y afférent. Il s'agit notamment de :

-  développement du secteur de commercialisation de l'éthanol à travers la délégation de la gestion des services de monopole de commercialisation de l'alcool éthylique au secteur privé ;
-  l'élaboration d'une norme nationale pour l'éthanol produit localement en vue d'améliorer la qualité de ce produit et de l'aligner aux normes internationales ;
-  l'élaboration d'une norme obligatoire pour les estampilles de contrôle en concertation avec les importateurs et les administrations concernées et ce, pour lutter contre l'importation frauduleuse.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées par ce SEGMA ont atteint 33,36 MDH dont 32,72 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont été financées essentiellement par les recettes propres constituées notamment de la rémunération des services rendus au titre des ventes d'alcools et d'estampillages.

4-6- COMPLEXES SPORTIFS ET CULTURELS :

Les cinq SEGMA intervenant dans ce secteur gèrent les infrastructures des complexes sportifs et culturels et assurent l'organisation de rencontres sportives nationales et internationales ainsi que de diverses manifestations artistiques et culturelles.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets de ces SEGMA ont atteint un montant de 33,13 MDH, financés à hauteur de 79,07 % par des recettes propres.

4-6-1-Les complexes sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et le complexe de Fès ont pour principales missions :

-  l'encadrement des écoles de sport réparties à travers le Royaume ;
-  l'organisation de rencontres sportives nationales et internationales ;
-  la promotion du sport à l'échelle régionale et nationale ;
-  l'organisation de manifestations artistiques, culturelles et politiques.

Par ailleurs, le complexe sportif de Casablanca gère également les équipements sportifs suivants :

-  une salle omnisport d'une capacité d'environ 6.000 places assises et où se pratiquent le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball, la boxe, le judo, la gymnastique et l'escrime ;
-  cinq courts de tennis en terre battue;
-  une piscine olympique d'une capacité d'environ 3.000 places assises où sont pratiqués la natation, la plongée et le water-polo;
-  le centre sportif de Bourgogne d'une capacité de 150 lits destiné à l'hébergement et la restauration des équipes nationales lors des concentrations sportives ;
-  la base nautique de Mohammed V qui bénéficie principalement à La Fédération Royale Marocaine de Yachting à Voile (FRMYV), aux associations et aux clubs nautiques et aux particuliers.

Les principaux indicateurs d'activité de ces SEGMA au cours de la période 2005-2007, se présentent comme suit :

-  l'organisation par le Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat de 227 rencontres sportives, culturelles, artistiques et politiques ;
-  le nombre d'adhérents et d'admission, en 2007, à la piscine olympique relevant du complexe sportif Mohammed V ont atteint respectivement 8.688 adhérents et 68.671 admissions ;
-  la salle omnisport relevant du complexe sportif Mohammed V a enregistré au cours de la période 2005-2007 un nombre de 4.540 séances d'entraînement et l'organisation de 10 rencontres artistiques, culturelles et politiques ;

- Le centre sportif de Bourgogne relevant du complexe sportif Mohammed V a enregistré au cours de la période 2005-2007 un nombre de nuitées de 56.452 au profit des fédérations nationales et des associations sportives ;
- La base Nautique de Mohammedia a enregistré au cours de la même période 29.486 séances d'entraînement.

En matière d'équipement, il a été procédé à la mise à niveau des installations sportives.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets de ces SEGMA ont atteint un montant de 20,68 MDH, soit un taux d'émission de 79,71%. Ces dépenses sont financées à hauteur de 49,39% par des recettes propres.

Le programme d'action des trois complexes sportifs au titre des années 2008 et 2009 porte principalement sur :

- La réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade olympique ;
- La poursuite de la rénovation de la charpente métallique du stade olympique ;
- La réalisation des travaux d'aménagement du palais des sports du complexe sportif Prince Moulay Abdellah ;
- La réalisation d'une clôture du complexe sportif Prince Moulay Abdellah ;
- La rénovation des stations de traitement des eaux des piscines ;
- L'aménagement des installations sportives de la piscine olympique et de la salle couverte ;
- L'aménagement des bâtiments et la rénovation des stations électriques ;
- La construction d'une nouvelle porte d'accès à la base nautique de Mohammedia ainsi que l'aménagement des espaces verts autour de cette base ;
- la réalisation des travaux de rénovation des pelouses.

4-6-2- Le Complexe Moulay Rachid de la jeunesse et de l'enfance de Bouznika

Ce complexe relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports et érigé en SEGMA en 2001 est destiné à abriter des activités liées à la jeunesse et l'enfance, les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour enfants et adolescents, les séminaires, les sessions de formation, les activités éducatives, culturelles, scientifiques, politiques et sportives. Il abrite également des assemblées d'organismes publics et privés.

Pour l'organisation de ses activités, le complexe dispose d'une infrastructure de qualité s'étendant sur une superficie de 13 hectares et composée :

- de centres d'hébergement d'une capacité 950 lits en période normale et de 1.164 pendant les périodes de hautes saisons ;
- des salles et ateliers de formation et de conférences d'une capacité globale de 1.000 places ;

- un restaurant d'une capacité de 600 places ;
- un espace de sport composé de 5 terrains de sports collectifs, de deux cours de tennis en terre battue et de deux piscines ;
- des espaces de divertissement.

Dans le cadre de ses activités, le complexe Moulay Rachid de la jeunesse et de l'enfance a organisé au cours de la période 2005-2007 un nombre de 17 activités au profit d'un effectif de 26.129 personnes relevant essentiellement des associations de jeunes et de sports, des établissements publics et privés, des ONG nationales et internationales, des partis politiques et des syndicats.

Au cours des trois dernières années, le complexe Moulay Rachid de la jeunesse et de l'enfance a mené plusieurs actions visant l'amélioration des conditions d'accueil. Il s'agit notamment de :

- l'extension du restaurant existant par la construction d'un nouveau réfectoire de 400 places utilisé également comme salles polyvalentes;
- l'aménagement d'un terrain de football gazonné et de deux cours de tennis en terre battue ;
- la construction d'un bâtiment de 48 lits pour augmenter la capacité d'accueil du complexe ;
- le réaménagement de la salle de conférences.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de ce complexe ont atteint un montant de 9,33 MDH financé totalement par des recettes propres qui ont atteint 7,77 MDH et par les excédents des exercices antérieurs.

Le plan d'action de ce complexe au titre des années 2008 et 2009 vise l'amélioration de la qualité des prestations rendues et le renforcement de la capacité d'accueil. Les principales actions prévues dans ce cadre concernent:

- la construction d'une salle polyvalente de 1.000 places;
- la construction d'une troisième piscine et l'entretien et l'équipement des piscines existantes ;
- la réalisation d'une aire de jeux pour enfants ;
- l'installation d'un groupe électrogène pour se prémunir contre les coupures d'électricité;
- la mise à niveau et le curage du réseau d'assainissement existant ;
- le remplacement des chauffe-eau électrique par des chauffe-eau solaires ;
- l'aménagement des dortoirs et d'une salle de sport avec vestiaires.

4-7- CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE :

Il s'agit du Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS), du Centre National de Documentation (CND) et du Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême (CPDJ).

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets de ces centres ont atteint un montant de 29,77 MDH financé à hauteur de 35,79 % par des recettes propres. Le reliquat est couvert par des subventions du budget général et l'excédent disponible au niveau de ces SEGMA au titre de l'année budgétaire 2006 et reporté sur l'année 2007.

4-7-1- Le Centre Royal de Télédétection Spatiale :

Erigé en SEGMA depuis 1991, ce centre est chargé de promouvoir et de coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et des services relatifs aux techniques de détection par satellite sur le territoire national à l'exception des images satellitaires météorologiques et d'en assurer la conservation.

Il a ainsi pour principales missions de :

-  recenser, centraliser et coordonner les besoins des administrations en télédétection ;
-  importer, acquérir au Maroc et à l'étranger des produits et services de la télédétection ainsi que conserver, dupliquer, traiter, distribuer, vendre ou proposer l'utilisation desdits produits ;
-  assister et aider les utilisateurs pour permettre une utilisation efficace des produits et services de la télédétection ;
-  contrôler l'usage des produits de la télédétection afin d'en assurer une utilisation pacifique.

Au cours des trois dernières années, le Centre Royal de Télédétection Spatiale a réalisé un ensemble de projets thématiques répartis comme suit :

-  8 projets dans le domaine des Forêts et des ressources naturelles et qui ont porté notamment sur les thématiques du suivi des forêts, de la désertification, des feux des forêts et des ressources en eau ;
-  3 projets dans le domaine des pêches qui ont porté sur les thématiques de la gestion des ressources aquacoles et la cartographie de la bande côtière ;
-  le programme annuel à l'échelle nationale dans le domaine de l'agriculture basé sur l'utilisation des images satellites pour l'édition du bulletin mensuel de suivi de la campagne agricole et prévision de la production des céréales d'automne ;
-  la deuxième tranche de la cartographie et de suivi des bidonvilles à l'échelle nationale dans le cadre du programme villes sans bidonvilles pour le compte du département chargé de l'Habitat ;
-  un projet d'établissement des cartes d'occupation du sol à partir des images satellites pour le compte des agences urbaines, la direction de l'Urbanisme et les préfectures de Salé et d'Essaouira ;
-  l'accompagnement du Holding ALOMRAN et le Centre Régional d'Investissement de Tanger pour la mise en place de systèmes d'information géographique.

Par ailleurs, le CRST a procédé également au cours des trois dernières années à :

- la commercialisation des images satellites dont la demande a connu une croissance importante ces dernières années notamment celles de haute résolution ;
- la réalisation d'un programme de formation continue au profit de près de 500 cadres relevant des secteurs public et privé ;
- la signature de plusieurs conventions de coopération dans le domaine de la recherche et développement avec des laboratoires et des écoles d'ingénieurs ;
- l'animation de plusieurs modules de formation de base dans certains établissements publics de formation.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget du CRST ont atteint un montant de 17,51 MDH, financés à hauteur de 57,64% par des recettes propres. Le reliquat est financé par des subventions du budget général et des excédents de recettes des années antérieures.

Le programme d'action du CRTS pour la période 2008-2009, porte principalement sur la poursuite de la mise en œuvre d'un ensemble de projets thématiques au profit de plusieurs départements du secteur public et privé. Il s'agit notamment:

- Du programme de suivi de la campagne agricole par l'édition d'un bulletin de suivi mensuel de l'état de la végétation et la réalisation d'une étude sur la prévision des récoltes céréalières à l'échelle nationale ;
- Du programme villes sans bidonvilles et la mise en œuvre d'un système d'information pour le compte de la Direction de l'Habitat Social ;
- La production de documents cartographiques pour les besoins de l'urbanisme et l'aménagement du territoire pour le compte de la Direction d'Urbanisme et des agences urbaines ;
- La production de l'information cartographique au profit de certains opérateurs publics tel que l'ONCF;
- La réalisation d'un système d'alerte contre la sécheresse en collaboration avec le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la lutte contre la Désertification, la Direction de la Production Végétale et la Direction de la Météorologie Nationale ;
- La mise en place d'un système intégré d'aide à la décision pour la gestion des ressources en eau dans la région de Souss-Massa.

Par ailleurs, le CRTS prévoit également :

- la réalisation d'un programme de formation continue au profit des cadres et techniciens des différents départements. Ce programme vise la formation de 150 à 200 cadres par an ;
- le renforcement des activités de recherches et développement à travers la conclusion de conventions cadre avec plusieurs institutions universitaires de formation et de recherche.

En outre et pour répondre à ses engagements, le CRTS prévoit le renforcement de ses capacités et moyens de gestion et de stockage des images satellites.

4-7-2- Le Centre National de Documentation :

Ce centre relevant du Haut Commissariat au Plan a pour principales missions de :

- ❏ Collecter, traiter et diffuser les documents concernant le développement économique et social au Maroc ;
- ❏ Mettre à la disposition de diverses catégories d'utilisateurs (grand public ou chercheurs) l'information sous divers supports ;
- ❏ Renforcer le fond documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères ;
- ❏ Coordonner les activités du réseau national d'information avec les réseaux et systèmes d'information internationaux et régionaux ;
- ❏ Contribuer au développement du réseau national d'information et de documentation avec l'ensemble des réseaux sectoriels spécialisés mis en place par les partenaires impliqués, notamment par la normalisation des systèmes et produits et le renforcement des échanges d'information.

Les actions entreprises par le CND au cours des dernières années, portent sur la mise en œuvre de son plan stratégique intitulé « vision 2015 » qui vise à adapter le mode de travail du centre pour répondre aux attentes de ses utilisateurs et profiter des avantages qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette stratégie est articulée selon les trois phases suivantes :

- ❏ l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- ❏ la dématérialisation des procédures ;
- ❏ le développement du Centre National de Documentation Intelligent.

Ainsi, au cours de la période 2005-2007, le CND a réalisé les principales actions suivantes :

- ❏ l'introduction de nouvelles technologies de l'information à travers notamment l'achèvement de la mise en place du réseau informatique et des plateformes pour les chercheurs et le grand public, la mise en place d'un centre informatique sécurisé de données et la mise en ligne de toutes les bases de données du CND;
- ❏ le renforcement de la division du centre de documents et d'information multimédia par la création d'une plateforme d'autoformation et de deux espaces multimédias et la transformation des bibliothèques en médiathèques ;
- ❏ la modernisation du service des imprimeries par la mise en place d'une cellule de Publication Assistée par Ordinateur (PAO) et d'une cellule de numérisation et le doublement des capacités d'impression;
- ❏ le développement de la coopération et de la coordination à travers la commercialisation des services, la diffusion et la publication des produits documentaires et la réalisation de l'annuaire des sources d'information.

Les principaux indicateurs d'activité du CND au titre de l'année 2007, se présentent comme suit :

- 2.000 recherches documentaires assistées ;
- 1.000 adhérents à la médiathèque grand public ;
- 400.000 visiteurs des sites du CND ;
- 12.000 opérations de collecte, d'acquisition et de traitement des documents réalisées par le CND.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget du CND ont atteint un montant de 11,35 MDH financé à hauteur de 90,24% par des subventions du budget général.

Le plan d'action du CND au titre de la période 2008-2009 vise l'élargissement de ses prestations en se réorientant vers des solutions de veille informationnelle et documentaire en lieu et place des services grand public. Ainsi, Ce plan porte essentiellement sur :

- L'acquisition d'une plateforme de veille documentaire ;
- La numérisation du fond documentaire 2000-2006 ;
- Le renouvellement du parc informatique et l'extension du réseau informatique ;
- La création d'une nouvelle base de données ;
- La construction d'une salle d'archive administrative.

4-7-3- Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême :

Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême (CPDJ) est chargé de la publication d'ouvrages, de recueils et de rapports à caractère judiciaire et de la reproduction d'arrêts, de textes de lois et autres documents judiciaires.

Les actions menées au cours des trois dernières années par le CPDJ ont concerné :

- La création d'une salle multimédia équipée de 15 ordinateurs et devant permettre la consultation du Bulletin Officiel, le jurisclasseur en arabe et en français et les jurisprudences Marocaine, Française et Espagnole ;
- La mise en place d'une salle de collecte d'informations sur la nouvelle jurisprudence et d'un atelier d'édition, équipé en matériel technique d'impression développé ;
- La participation à la foire internationale de l'édition et du livre.

Par ailleurs, le CPDJ a réalisé dans le cadre de ses activités, des actions se rapportant :

- au rapprochement de l'ouvrage judiciaire des magistrats au niveau de l'ensemble des tribunaux du Royaume (21 cours d'appel, 67 tribunaux de 1ère instance, 7 tribunaux administratifs et 8 tribunaux de commerce), au moyen des visites de terrain mensuelles effectuées par le CPDJ auprès des tribunaux ;
- à l'accès des justiciables aux services rendus sur place par le CPDJ ;
- à l'accueil et l'assistance des chercheurs et professeurs universitaires.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget du CPDJ ont atteint un montant de 916.810 DH contre 647.270 DH en 2006. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 50% par des recettes propres et le reliquat est financé par des subventions du budget général et des excédents de recettes des années antérieures.

Le programme d'action du CPDJ pour les années 2008 et 2009 porte essentiellement sur :

-  La poursuite du réaménagement et de l'équipement de la salle d'édition et de la salle multimédia ;
-  la production de nouveaux CD-ROM en matière de jurisprudence (10 cahiers et 8 rapports et 18 bulletins d'information de la Cour Suprême) ;
-  la traduction des arrêts de la Cour Suprême en collaboration avec la Cour de cassation de Paris ;
-  l'acquisition d'un logiciel de gestion des documents.

4-8- AUTRES SECTEURS :

4-8-1- SEGMA chargé de la privatisation :

Créé en 1992, le SEGMA chargé de la privatisation assure la préparation, la supervision et la réalisation des opérations ayant trait au processus de privatisation. Ses principales missions se présentent comme suit :

-  l'audit et l'évaluation des sociétés et entreprises publiques inscrites dans le cadre du programme de privatisation ;
-  l'organisation de campagnes promotionnelles, de publication et de communication sur lesdites sociétés et entreprises ;
-  la conduite des opérations de restructuration des entreprises publiques ;
-  la réalisation d'études relatives au conseil juridique et à l'assistance technique aux entreprises.

Les principales actions entreprises par ce SEGMA au cours des trois dernières années se présentent par année comme suit:

En 2005 :

-  Mission de conseils juridiques en vue de la cession de la participation publique restante dans le capital de la Régie des Tabacs ;
-  Audit de la COMANAV.

En 2006 :

-  Evaluation et placement de la COMANAV.

En 2007 :

-  Mission de revue des comptes, d'évaluation et d'assistance juridique pour les différentes phases de l'opération de privatisation de la société COTEF ;
-  Mission de conseil et de placement à la Bourse de Casablanca de 4% détenus par l'Etat dans le capital de la société Itissalat Al Maghrib.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 39,28 MDH financé par des dotations du budget général.

Les actions prévues au titre des années 2008 et 2009 sont les suivantes :

En 2008 :

-  Evaluation et placement de la société de textile COTEF ;
-  Placement de la société SONACOS ;
-  Audit, évaluation et placement de la société CID ;
-  Audit, évaluation et placement du LPEE.

En 2009 :

-  Evaluation et placement de MARSA MAROC ;
-  Evaluation et placement de SOREAD-2M ;
-  Evaluation et placement de SUPRATOUR ;
-  Placement de SONACOS ;
-  Actualisation de l'évaluation et placement de la Société Chérifienne des Sels (SCS).

4-8-2- SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume :

Créé par la loi de finances pour l'année 2005, le SEGMA intitulé « Trésorerie Générale du Royaume » a pour principales missions :

-  l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et de la qualité des prestations rendues à ses clients et partenaires;
-  le recouvrement des coûts afférents aux diverses prestations rendues par la TGR concernant notamment la prise en charge de la paie, les précomptes à la source, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons de trésor et comptes des clients.

Au titre de l'année 2007, les principales actions réalisées dans le cadre du budget d'investissement de la TGR portent sur :

-  L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre des équipements informatiques pour le développement du portail de la Paierie Principale de Rémunérations (PPR), ainsi que les prestations de formation et d'assistance technique y afférentes ;

- L'étude et l'assistance pour l'intégration des systèmes « @ujour » et « Wadif » suite au rapprochement de la TGR et du CED ;
- Réaménagement de la partie centrale du siège de la TGR ;
- la généralisation de la conservation des archives et l'externalisation de sa gestion;
- La réalisation des travaux de sécurisation des installations électriques des salles informatiques du siège de la TGR ;
- la réalisation d'une étude d'urbanisation du système de gestion intégrée de la dépense (GID) ;
- L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre d'une plateforme d'échange électronique de données sécurisées ainsi que les prestations de formation et d'assistance y afférentes ;
- l'accompagnement de la TGR dans sa démarche stratégique d'intégration avec le Contrôle des Engagements de Dépenses ;
- La mise en place des outils nécessaires pour le management global du projet de gestion intégrée de la dépense ;
- L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre d'équipements informatiques pour le compte de la TGR en vue de généraliser et banaliser l'utilisation des outils informatiques et de renouveler le parc dégradé.

Par ailleurs, et en vue d'améliorer la qualité des prestations rendues, la TGR a entrepris au cours des trois dernières années les actions suivantes :

- La normalisation et l'unification de la procédure d'établissement des conventions avec les clients de la TGR ;
- La consolidation et le développement de la procédure conventionnelle en matière de traitement de la paie pour le compte des organismes autonomes;
- La mise en œuvre du système de prise en charge de la paie du personnel des Collectivités Locales. L'objectif visé par cette opération est de gérer d'une manière intégrée les salaires et émoluments de plus de 140.000 cadres et agents des collectivités locales;
- Le développement de l'échange de données avec les partenaires de la TGR en matière d'information financière et juridique des sociétés de financement et d'assurance ;
- La mise en place d'une procédure de suivi des recettes dont l'objectif essentiel est de réduire les délais de prise en charge et de comptabilisation des produits ;
- Mise en place d'un système de veille sur les taux d'intérêt appliqués par les établissements de crédit ;
- L'automatisation de la gestion budgétaire et comptable du SEGMA dans le cadre du système intégré de la gestion budgétaire et comptable (SIGBC) visant, entre autres, la rationalisation et l'amélioration de la gestion des dépenses de la TGR.

Pour l'année 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de la TGR ont atteint un montant de 66,06 MDH contre 83,90 MDH en 2006. Ces dépenses sont entièrement financées par des recettes propres de la TGR et des excédents de recettes des années antérieures.

4-8-3- La Division de la Protection des Ressources Halieutiques :

Créé à l'occasion de l'accord de pêche conclu entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne pour la période 1988-1992, ce SEGMA est chargé d'apporter un appui à la recherche scientifique et à la formation et de prendre en charge les dépenses concernant le contrôle à bord des navires étrangers.

Par ailleurs, ledit SEGMA est le support comptable de la réalisation d'un vaste programme de réalisation de Points de Débarquement Aménagés (PDA). Ce programme profite principalement à la pêche artisanale et vise à intégrer ce segment de la pêche dans le tissu socio-économique régional, par la mise en place d'infrastructures de base nécessaires pour la stabilisation de l'effort de pêche, la valorisation des captures et l'amélioration des conditions socio-économiques des artisans pêcheurs.

Pour réaliser 15 PDA dans le cadre de ce programme, ce SEGMA a bénéficié d'un montant de 126 MDH versé par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

A fin 2007, les PDA de Skhirat, Bouznika, Esanaoubar, Moulay Bousselham, Martil, Lahdiba, Aglou et Fnideq ont été achevés, alors que les PDA de Bhibeh, Cap Sim, Tibouda, Chemlala, Tiguert, Belyounech et Gourizim sont en cours de lancement.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget d'exploitation et d'investissement de ce SEGMA ont atteint 42,11 MDH contre 41,36 MDH en 2006. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 39,2% par des subventions du budget général.

Les principales actions prévues par ledit SEGMA au titre des années 2008 et 2009 concernent :

-  la maintenance des unités de sauvetage et des équipements de communication ;
-  l'achat de matériels techniques pour le projet de suivi par satellite ;
-  la couverture des dépenses liées aux prestations d'assistance en matière de données météorologiques ;
-  l'acquisition de matériel audiovisuel.

4-8-4- Le service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes relevant du département chargé des personnes handicapées :

Ledit service est chargé principalement des missions suivantes :

-  Achat de matériel technique pour les personnes handicapées et leur accompagnement pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle ;
-  La contribution à la réalisation et à l'équipement des centres de rééducation et ateliers d'apprentissage ou de production en faveur des personnes handicapées;
-  Aides aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées.

Le bilan des activités réalisées au cours des dernières années (2005-2007), dans le cadre du budget du service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes peut être résumé comme suit :

- l'octroi d'aides techniques au profit de 8.759 personnes handicapées sous forme de chaises roulantes, de béquilles, de cannes Blanches pour déficients visuels, de lunettes et de prothèses orthopédiques et auditives ;
- l'appui financier à 84 associations pour un montant de 16,87 MDH au titre de la période 2005-2007. Cet appui qui a fait l'objet de conventions a été destiné au renforcement des capacités desdites associations intervenant en particulier pour la scolarisation des enfants handicapés nécessiteux ;
- l'édition de 2.000 exemplaires de CD audio visuel de la langue des signes ;
- l'acquisition de matériel didactique nécessaire à l'équipement de 247 classes intégrées réparties sur toutes les régions du Royaume ;
- l'équipement de 32 cellules de rééducation relevant des centres régionaux de santé par le matériel d'orthophonie et de psychomotricité.

Par ailleurs, et en vue d'apprécier et d'améliorer l'efficacité de la démarche adoptée dans la gestion des activités de ce SEGMA, le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité a lancé une étude ayant pour objet l'audit et l'évaluation de la qualité et de l'impact desdites activités.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget dudit SEGMA ont atteint un montant de 6,37 MDH contre 14,33 MDH en 2006. Ces dépenses sont financées à hauteur de 71,66% par des ressources propres composées des contributions sous forme de dons provenant de certains organismes internationaux (UNESCO, ISESCO) et de donateurs étrangers. Le reliquat est financé par les excédents des exercices antérieurs.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre des années 2008 et 2009 porte principalement sur :

- l'équipement en matériel didactique de 200 classes intégrées en vue de faciliter la scolarisation des enfants handicapés et l'équipement du centre de rééducation médico-psychomotrice pour enfants autistes à Tanger ;
- l'équipement en matériel de psychomotricité et d'orthophonie de 32 centres de soins au niveau de différentes régions ;
- l'octroi d'aides techniques aux personnes handicapées nécessiteuses ;
- l'octroi de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'handicap ;
- la contribution à l'équipement du centre pour enfants handicapés et abandonnés à Meknès en partenariat avec la Wilaya de la Région de Meknès –Tafilalt dans le cadre de l'INDH.

4-8-5- SEGMA relevant du département chargé des Eaux et Forêts :

Au nombre de trois (3), les SEGMA relevant du département des Eaux et Forêts opèrent notamment dans le domaine de la valorisation des produits forestiers, la préservation du patrimoine naturel et la protection de l'écosystème.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre des budgets de ces SEGMA ont atteint un montant de 37,79 MDH, financés à hauteur de 64,51% par des recettes propres.

4-8-5-1- Le service de la valorisation des produits forestiers :

Créé en 1988, le Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF) a pour mission d'assurer l'exploitation des produits forestiers principalement le liège. En outre, depuis 2002, ledit service est chargé de la réalisation du projet de Gestion des Aires Protégées, financé par un don du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM).

Ce projet qui s'étale sur une durée de 6 ans a pour objectif principal la contribution à la mise en place de la stratégie nationale des aires protégées à travers les quatre composantes suivantes :

-  le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des aires protégées ;
-  la mise en œuvre des plans de gestions de trois parcs nationaux : Al Hoceima, Haut atlas Oriental et Toubkal ;
-  l'aménagement et la valorisation de 10 réserves naturelles : Chekhar et Gouz à l'Oriental, Bouiblanc, Tchoukt et Bounaceur au Moyen Atlas, Jbel Moussa et Bouhachem au Rif, Tamga à azilal, Aghbar au Haut atlas et Khnifiss au Sud ;
-  la mise en place d'un programme de sensibilisation et de communication.

Le montant global engagé au titre des trois derniers exercices pour la réalisation de ces quatre composantes s'élève à 47,2 MDH dont 20 MDH au titre d'aménagement et de valorisation des 10 réserves naturelles précitées.

Les principales actions réalisées par ce SEGMA au titre des trois dernières années se présentent comme suit :

-  la récolte et la vente de liège ont porté respectivement sur 390.712 stères de liège et 299.634 stères de liège répartis par année comme suit :

(en stère)

Action	2005	2006	2007	Total
Récolte de liège	124.700	146.420	119.592	390.712
Vente de lièges de l'année précédente	116.863	81.317	101.454	299.634

-  l'organisation de 34 adjudications de coupes de bois à raison de 11 adjudications par année.

Par ailleurs, et en vue de permettre au Service de la Valorisation des Produits Forestiers de disposer de recettes supplémentaires, il a été décidé à compter de l'année 2006, d'étendre le financement des opérations de marquage des assiettes de coupes et de préparation des adjudications de bois à l'ensemble des Directions Régionales des Eaux et Forêts.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 34,69 MDH, financés à hauteur de 63,25% par des recettes propres réalisées en 2007. Le reliquat est financé par les excédents des années antérieures.

Le plan d'action du service de la Valorisation des Produits Forestiers au titre des années 2008 et 2009 prévoit :

- la récolte de 389.747 stères de liège dont 176.747 stères en 2008 et 213.000 stères en 2009 ;
- l'organisation de deux adjudications nationales pour la vente des lièges récoltés en 2007 et 2008 ;
- la contribution à l'organisation de 20 adjudications régionales pour la cession des produits forestiers et la réalisation des opérations de marquage des assiettes de coupes en préparation des adjudications de 2009 et 2010.

Par ailleurs, l'année 2008 sera marquée par l'achèvement du projet de gestion des aires protégées.

4-8-5-2- Parc National de Souss-Massa :

Le Parc National de Souss-Massa, créé en 1991 a été érigé en SEGMA en 2000. Il est situé dans la région située entre Agadir et Tiznit et comprend un patrimoine national qui témoigne de la richesse de notre diversité biologique en espèces rares et endémiques, ainsi qu'en écosystèmes naturels et paysages. Il s'étend sur la côte atlantique, au sud ouest du Maroc, où il couvre quelque 33.800 ha en milieu terrestre et comprend une façade maritime de 65 Km.

Les dépenses réalisées au titre de l'année 2007 dans le cadre du budget de ce SEGMA ont atteint 1,14 MDH. Ces dépenses ont été financées totalement par des ressources propres composées par un don de la KFW et de recettes résultant de l'exploitation du circuit de découverte de la faune saharienne d'une longueur de 35 km.

Pour les années 2008 et 2009, le Parc National de Souss-Massa prévoit :

- 📖 l'achat d'engins et matériels agricoles (tracteurs et citernes) ;
- 📖 la commercialisation du produit de découverte de la faune saharienne à travers la délégation de l'exploitation du service éco-touristique sur ce produit.

4-8-5-3- Parc Zoologique National :

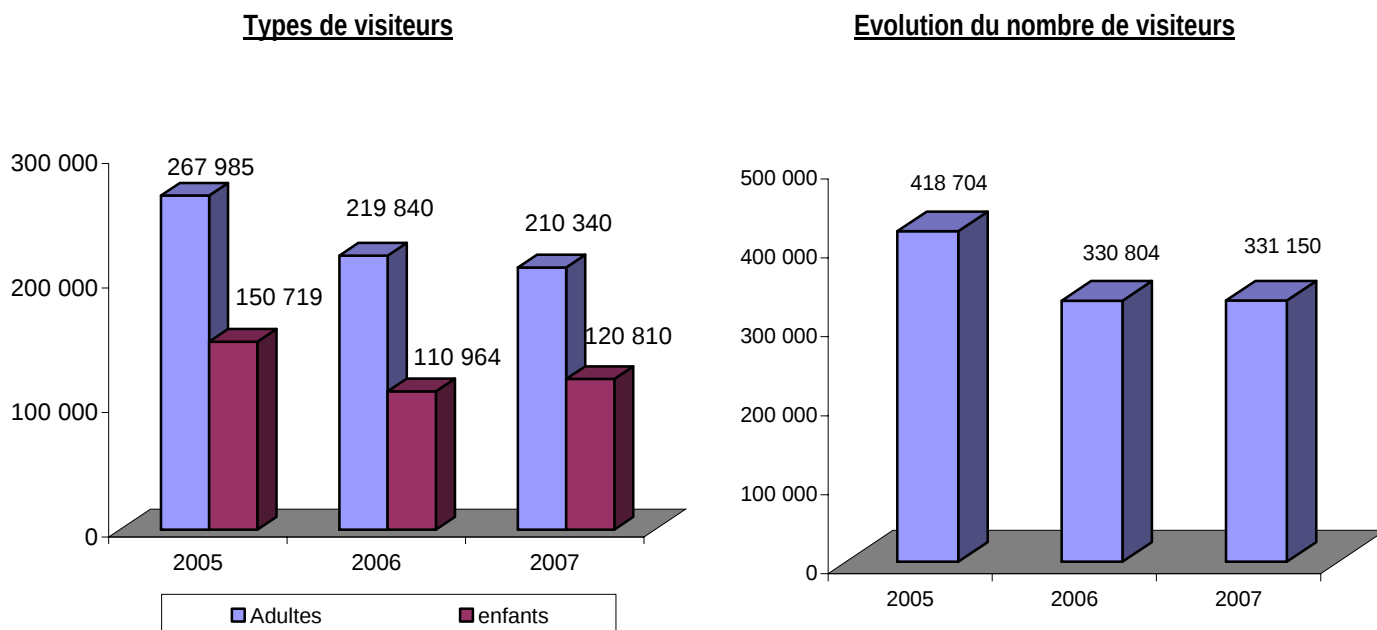
Créé en 1969, le parc zoologique national a été érigé en SEGMA depuis 1973. Ce service a pour missions:

- 📖 La présentation au public d'une collection vivante et diversifiée d'animaux, la sauvegarde et la préservation des espèces menacés ;
- 📖 La récréation, la détente et la distraction du public et le loisir des jeunes ;
- 📖 L'éducation environnementale et la sensibilisation du public à la protection de la nature ;
- 📖 La recherche scientifique et la formation dans le domaine de la faune sauvage.

Les principaux indicateurs d'activité de ce Parc au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

- le nombre des visiteurs du zoo au cours de la période 2005-2007 s'élève à 1.080.658 dont 698.165 adultes et 382.493 enfants.

Graphes n°13: Types et nombre des visiteurs du Zoo au cours de la période 2005-2007



La baisse du nombre des visiteurs est due essentiellement à l'absence de rénovation et d'attractions autres que la collection animale.

- le nombre total des visiteurs du centre éducatif du parc zoologique au cours de la période 2005-2007 a atteint 18.337 visiteurs.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 3,10 MDH financé à hauteur de 66,13% par des recettes propres réalisées en 2007.

Les années 2008 et 2009 sont considérées comme une phase de transition marquée par la suppression effective de ce SEGMA et la mise en place des structures et instruments de gestion de la Société Anonyme « Jardin Zoologique National » chargée de la conception et du développement d'un nouveau zoo moderne.

4-8-6- Direction de l'Observation, des Etudes et de la Coordination :

La Direction de l'Observation des Etudes et de la Coordination (DOEC) a pour missions:

- d'évaluer et d'assurer le suivi de la situation de l'environnement en collaboration avec tous les organes concernés ;
- d'entreprendre des études et des recherches sur l'environnement dans le cadre de la politique nationale du développement durable et tenir informés les pouvoirs publics des résultats et des mesures prises pour leur application ;

- ❏ de promouvoir et de coordonner toutes les actions visant la préservation de l'équilibre du milieu naturel, la prévention, la lutte contre la pollution et les nuisances et l'amélioration du cadre de vie ;
- ❏ d'élaborer les propositions relatives aux principales orientations et stratégies en matière de politique environnementale et de réaliser des projets pilotes aux niveaux national, régional et local ;
- ❏ d'établir à partir d'informations complètes sur l'état de l'environnement, des inventaires et des diagnostics des problèmes l'affectant ;
- ❏ de recueillir et de diffuser toutes les informations relatives à l'environnement ;
- ❏ d'assurer le suivi de la coordination interministérielle en matière de protection de l'environnement ;
- ❏ de susciter et de participer à l'élaboration et à la mise en place des plans d'urgence et au suivi des interventions en matière de lutte contre les catastrophes naturelles ;
- ❏ de promouvoir avec les départements ministériels concernés des projets de coopération internationale dans le domaine de l'environnement et d'en assurer la coordination vis-à-vis des ministères compétents.

Les actions menées par le Laboratoire National des Etudes et de la Surveillance de la pollution (LNESE) relevant de ce SEGMA au titre de l'année 2007 peuvent être résumées selon la nature des activités comme suit :

a- surveillance de la qualité de l'air :

Les actions réalisées dans ce domaine sont les suivantes :

- ❏ le renforcement des capacités du laboratoire National en matière de surveillance de la qualité de l'air ;
- ❏ l'entretien et la maintenance régulier des analyseurs des stations fixes de surveillance de la qualité de l'air du réseau national au niveau de Rabat, Salé, Mohammedia, Casablanca et EL Jadida ;
- ❏ la mise à niveau technique du laboratoire mobile de surveillance de la qualité de l'air ;
- ❏ l'élaboration et la diffusion de bulletins hebdomadaires et mensuels des résultats de la surveillance de la qualité de l'air des 8 stations gérées par ce SEGMA ;
- ❏ l'élaboration du rapport national de surveillance de la qualité de l'air ;
- ❏ l'examen des rapports d'évaluation des émissions atmosphériques des cimenteries de l'Association Professionnelle des Producteurs de Ciment (APC).

b- Surveillance de la qualité des eaux de baignade au niveau des côtes atlantiques et méditerranéennes:

Conjointement avec le Ministère de l'Equipeement et du Transport et à l'occasion de chaque saison estivale, ce SEGMA publie le rapport annuel du programme national de la surveillance de la qualité des eaux de baignade des principales plages du Royaume. Ainsi, les actions réalisées par le Laboratoire National porte sur l'organisation de campagnes annuelles de surveillance des plages situées entre Tanger et Settat et l'élaboration du rapport national de la surveillance de la qualité des eaux de baignade durant la saison balnéaire de l'année 2007.

c- Suivi du programme MEDPOL

Dans le cadre du programme MEDPOL qui consiste à la surveillance continue du degré de pollution des côtes méditerranéennes Marocaines, le Laboratoire National a réalisé au cours de l'année 2007 les actions suivantes :

-  l'évaluation du niveau de pollution des eaux et des sédiments au niveau des côtes marocaines ;
-  la coordination et le suivi du projet « Mytilos » sur la surveillance de la contamination des eaux méditerranéennes par des moules artificielles ;
-  la coordination et le suivi du test des Indicateurs de la Pollution Marine (IPC).

d- requêtes et intervention émanant de différentes régions:

Dans ce cadre, le Laboratoire National a pu répondre au cours de 2007 à des requêtes émanant de quatre régions (régions de l'oriental, du Sous-Massa-Drâa, de Chaouia-Ourdigha et de Fès-Boulmane) relatives aux problèmes de pollution générés par certaines activités.

e- Prestations de services au profit de certaines sociétés :

A ce titre, le Laboratoire National a réalisé des prestations de services sous forme d'analyse d'échantillons de rejets et de l'eau et de l'évaluation de la qualité de l'air au profit de 7 sociétés.

Par ailleurs, au cours de l'année 2007, ce SEGMA a procédé au renforcement des capacités techniques de son personnel à travers l'organisation des actions de formation dans différents thèmes en relation avec la protection de l'environnement.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 2,10 MDH, financés essentiellement par des subventions du budget général.

Afin de renforcer les capacités techniques du Laboratoire National en matière de surveillance de la pollution et d'améliorer la qualité des prestations rendues, ledit SEGMA prévoit dans le cadre de son budget d'investissement au titre des années 2008 et 2009, la réalisation des principales actions suivantes :

-  Le renouvellement des équipements techniques du Laboratoire National ;
-  L'acquisition de trois unités mobiles respectivement pour le contrôle des émissions atmosphériques, la surveillance de la qualité hygiénique des plages et la surveillance des eaux ;

- La réalisation d'une consultation internationale pour l'élaboration des normes et standards pour les raffineries de pétrole et les centrales thermiques.

4-8-7- Direction des Affaires Consulaires et Sociales :

Ce SEGMA a pour principales missions :

- La modernisation de l'action consulaire pour mieux répondre aux attentes de nos ressortissants à l'étranger, en améliorant de manière sensible la qualité de l'accueil et des prestations fournies ;
- La constitution de bases de données sur la Communauté Marocaine à l'Etranger.

Les principales actions réalisées par cette Direction au cours des trois dernières années, portent sur :

- L'amélioration des conditions d'accueil au niveau des postes consulaires ;
- La mise en œuvre à l'étranger des nouvelles lois et règlements relatifs à l'état civil, le code de la famille, le code de la nationalité, la carte nationale électronique et le futur passeport biométrique ;
- La généralisation du système intranet de gestion consulaire informatisée à l'ensemble des postes consulaires dans la perspective de mettre en place le consulat électronique (E-consulat) ;
- L'uniformisation et la normalisation des outils et des prestations au niveau de tous les consulats.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 12,84 MDH, financé essentiellement par des recettes propres.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre des années 2008 et 2009 porte essentiellement sur:

- La Consolidation de l'infrastructure et des moyens techniques et organisationnels des postes consulaires pour la mise en œuvre des projets de modernisation engagés notamment le consulat électronique, le passeport biométrique, la carte nationale électronique, le visa autocollant sécurisé et l'informatisation de l'état civil ;
- La poursuite des efforts tendant à améliorer les conditions d'accueil des usagers, à renforcer la sécurité des chancelleries consulaires, à mettre à niveau l'équipement informatique et à constituer des bases de données sur les ressortissants marocains à l'Etranger immatriculés ;
- la restauration des chancelleries consulaires et la contribution à l'acquisition de nouvelles chancelleries.

4-8-8- Division des accidents du travail :

Erigé en SEGMA depuis 2006, cette Division est chargée de la gestion administrative des Fonds créés par la législation relative à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il s'agit :

- du Fonds de Garantie des victimes des accidents du travail ;

- ❏ du Fond de Solidarité des Employeurs et ;
- ❏ du Fonds de Majoration des Rentes.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 51,79 MDH, financé entièrement par une dotation des Fonds du travail d'un montant de 60 MDH en 2007.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre des années 2008 et 2009 vise l'amélioration de la qualité des prestations des Fonds de travail à travers des actions de modernisation portant sur :

- ❏ l'aménagement et l'équipement du siège de l'Administration des Fonds de Travail ;
- ❏ la mise en place d'entités d'accueil, d'orientation des usagers et de suivi des réclamations ;
- ❏ la simplification et la rationalisation des procédures et l'élaboration d'un manuel de procédures ;
- ❏ la modernisation des modes de paiement des prestations en terme de proximité, de célérité et de qualité de service ;
- ❏ la réalisation du programme de sensibilisation des victimes et des partenaires sociaux notamment les tribunaux ;
- ❏ la mise en œuvre de la convention qui lie la Paierie Principale des Rémunérations au Fonds du Travail pour la confection de la paie mensuelle du personnel et la mise en paiement des rentes des accidents de travail.

4-8-9- Imprimerie Dar AL Manahil :

Créé en 2001, le Service de l'Etat Géré de Manière Autonome Imprimerie Dar Al Manahil a pour principales missions :

- ❏ l'impression des publications et périodiques du Ministère Chargé des affaires Culturelles ;
- ❏ la réalisation des travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et éducatifs ;
- ❏ l'impression des publications des intellectuels, homme de lettres et de sciences, de jeunes talents, de traducteurs, d'artistes et de tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre et de la lecture et de l'écriture en général.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 2,22 MDH, soit un taux d'émission de 92%. Ces dépenses sont financées à hauteur de 89% par des dotations du budget général.

Le plan d'action de L'Imprimerie Dar Al Manahil pour les prochaines années vise :

- ❏ le renforcement de son professionnalisme à travers l'acquisition de la compétence, l'organisation et l'adoption de la déontologie de la profession ;
- ❏ le développement de la mission commerciale à travers la création et l'organisation d'un bureau commercial capable de gérer cette mission ;

- l'amélioration des compétences du personnel du SEGMA par l'instauration d'un régime permanent de formation de base et de formation continue ;
- le renforcement des performances du SEGMA à travers l'acquisition d'un matériel performant permettant de répondre aux nouvelles exigences et demandes qui ne cessent de croître.

4-8-10- Service Autonome des unités de production de l'Administration Pénitentiaire :

Erigé en SEGMA en 1975, le Service Autonome des unités de production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP) est chargé de l'organisation du travail productif des détenus, de la gestion des exploitations agricoles et de l'élevage ainsi que des ateliers qui relèvent des établissements pénitentiaires. Il est chargé également de la commercialisation des différents produits agricoles et artisanaux issus dudit travail.

Ainsi, les missions de ce SEGMA contribuent dans la réinsertion sociale des détenus en leur permettant d'une part d'apprendre un métier de manière à ce qu'ils puissent exercer, une fois libéré, une profession leur permettant de vivre honnêtement et décemment et d'autre part d'acquérir une autonomie financière en leur procurant une source de revenus.

Les principaux indicateurs d'activité de ce SEGMA au titre la période 2005-2007 se présentent comme suit :

a- Production agricole et élevage :

Au cours de ladite période, la production agricole a atteint un niveau de 6.494 quintaux de blé tendre et 1.908 quintaux d'orge.

Pour l'élevage, le tableau ci-dessous montre que l'année 2007 a connu une évolution remarquable de l'effectif des bovins et ovins.

Années	Nombre de têtes	
	Ovins	Bovin
2005	2.057	195
2006	1.881	192
2007	2.397	218

b- Production artisanale

Dans ce cadre, ce SEGMA a organisé durant le mois de juin 2006 une foire internationale à Casablanca pour la commercialisation des différents articles de production artisanale des détenus. Par ailleurs, le SAUPAP a conclu des partenariats avec certaines grandes surfaces pour la vente des produits de l'artisanat.

Les dépenses réalisées en 2007 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 1,98 MDH, financé totalement par les recettes propres.

Le plan d'action du SAUPAP pour les années 2008 et 2009 porte sur:

- la réalisation de nouveaux programmes de cultures pour assurer l'augmentation de la superficie et le passage de la rotation biennale à la rotation triennale ;
- l'introduction de nouvelles races améliorées importées du cheptel en vue d'améliorer la productivité de l'élevage ;
- la mise en œuvre des programmes de production artisanale qui vise l'augmentation de la production afin de satisfaire la demande en hausse continue.

ANNEXES

[Annexe 1](#): Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2006 et 2007

[Annexe 2](#): Evolution des ressources des SEGMA en 2006 et 2007

[Annexe 3](#): Evolution des charges des SEGMA en 2006 et 2007

[Annexe 4](#): Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2008

Annexe 1

Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA
au titre des années 2006 et 2007

ANNEXE N° 1

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU
TITRE DES ANNEES 2006 ET 2007

	ANNEE 2006			ANNEE 2007		
Désignation						
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
I- CHARGES						
Personnel	108 256 023,93	87 932 579,70	81,23%	112 810 123,83	90 677 075,93	80,38%
Matériel et dépenses diverses	1 862 350 630,13	1 126 392 594,90	60,48%	1 809 148 785,91	1 224 936 759,70	67,71%
Investissement	1 046 563 043,18	263 672 435,27	25,19%	1 187 161 461,30	381 214 101,36	32,11%
TOTAL DES CHARGES (1)	3 017 169 697,24	1 477 997 609,87	48,99%	3 109 120 371,04	1 696 827 936,99	54,58%
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	395 819 989,57	415 406 174,73	104,95%	451 435 141,00	436 776 793,45	96,75%
Subvention d'investissement	50 751 252,58	54 331 252,58	107,05%	88 457 269,00	53 339 263,89	60,30%
Total des subventions	446 571 242,15	469 737 427,31	105,19%	539 892 410,00	490 116 057,34	90,78%
Recettes propres *	1 273 057 295,82	1 041 872 189,89	81,84%	1 297 405 497,04	1 467 345 035,42	113,10%
SOUS TOTAL (2)	1 719 628 537,97	1 511 609 617,20	87,90%	1 837 297 907,04	1 957 461 092,76	106,54%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	1 383 921 563,46	1 367 404 986,89	98,81%	1 387 296 774,35	1 381 456 425,74	99,58%
TOTAL DES RESSOURCES (3)	3 103 550 101,43	2 879 014 604,09	92,77%	3 224 594 681,39	3 338 917 518,50	103,55%
IV- EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (3 - 1)		1 401 016 994,22			1 642 089 581,51	

* inclut dons et legs

Annexe 2

Evolution des ressources des SEGMA en 2006 et 2007

RECETTES

	Prévisions 2006	Réalisations au 31/12/2006	Taux de réalisation	Prévisions 2007	Réalisations au 31/12/2007	Taux de réalisation
<u>1.- ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION</u>						
Subvention d'Exploitation	114 304 989,57	118 169 629,94	103,38%	118 868 141,00	148 785 592,80	125,17%
Subvention d'investissement	26 883 000,00	28 463 000,00	105,88%	34 921 766,00	22 666 000,00	64,91%
Total Subventions	141 187 989,57	146 632 629,94	103,86%	153 789 907,00	171 451 592,80	111,48%
Recettes propres	31 434 568,84	29 475 090,29	93,77%	71 165 204,75	49 894 636,13	70,11%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	167 612 262,50	156 853 748,47	93,58%	141 702 807,19	131 044 101,34	92,48%
Total général des recettes	340 234 820,91	332 961 468,70	97,86%	366 657 918,94	352 390 330,27	96,11%
<u>2.- SECTEUR DES SOINS HOSPITALIERS</u>						
Subvention d'Exploitation	157 586 000,00	166 447 073,50	105,62%	168 286 000,00	164 535 543,85	97,77%
Subvention d'investissement	9 000 000,00	9 000 000,00	100,00%	17 808 500,00	17 808 500,00	100,00%
Total Subventions	166 586 000,00	175 447 073,50	105,32%	186 094 500,00	182 344 043,85	97,98%
Recettes propres	491 873 285,48	486 550 452,61	98,92%	515 428 692,01	548 495 475,04	106,42%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	284 432 963,50	284 776 374,95	100,12%	294 886 922,66	285 421 654,97	96,79%
Total général des recettes	942 892 248,98	946 773 901,06	100,41%	996 410 114,67	1 016 261 173,86	101,99%
<u>3.- SECTEUR D'INFRASTRUCTURE</u>						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	254 375 154,76	251 226 654,88	98,76%	391 031 853,02	464 095 849,37	118,68%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	410 425 763,45	408 412 439,45	99,51%	437 728 582,10	449 060 606,96	102,59%
Total général des recettes	664 800 918,21	659 639 094,33	99,22%	828 760 435,12	913 156 456,33	110,18%
<u>4.- ACTIVITES COMMERCIALES</u>						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	216 505 000,00	54 387 372,50	25,12%	46 895 000,00	107 517 116,39	229,27%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	70 645 730,71	70 645 730,71	100,00%	74 720 696,52	22 666 637,63	30,34%
Total général des recettes	287 150 730,71	125 033 103,21	43,54%	121 615 696,52	130 183 754,02	107,05%
<u>5.- COMPLEXES SPORTIFS ET CULTURELS</u>						
Subvention d'Exploitation	8 678 000,00	8 678 000,00	100,00%	8 678 000,00	6 878 000,00	79,26%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	8 678 000,00	8 678 000,00	100,00%	8 678 000,00	6 878 000,00	79,26%
Recettes propres	15 168 266,86	20 393 173,26	134,45%	20 573 409,31	26 194 381,22	127,32%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	14 054 111,56	14 091 861,61	100,27%	13 593 949,48	15 395 719,48	113,25%
Total général des recettes	37 900 378,42	43 163 034,87	113,89%	42 845 358,79	48 468 100,70	113,12%

	Prévisions 2006	Réalisations au 31/12/2006	Taux de réalisation	Prévisions 2007	Réalisations au 31/12/2007	Taux de réalisation
<u>6.- CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE</u>						
Subvention d'Exploitation	11 220 000,00	10 920 000,00	97,33%	12 220 000,00	12 520 000,00	102,45%
Subvention d'investissement	10 000 000,00	10 000 000,00	100,00%	9 000 000,00	9 000 000,00	100,00%
Total Subventions	21 220 000,00	20 920 000,00	98,59%	21 220 000,00	21 520 000,00	101,41%
Recettes propres	2 861 000,00	5 774 991,57	201,85%	2 861 000,00	10 655 345,86	372,43%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	29 135 273,19	29 435 273,19	101,03%	34 139 573,40	34 439 573,40	100,88%
Total général des recettes	53 216 273,19	56 130 264,76	105,48%	58 220 573,40	66 614 919,26	114,42%
<u>7.- MANIFESTATIONS INTERNATIONALES</u>						
Subvention d'Exploitation	15 560 000,00	15 560 000,00	100,00%	53 612 000,00	17 380 000,00	32,42%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	15 560 000,00	15 560 000,00	100,00%	53 612 000,00	17 380 000,00	32,42%
Recettes propres	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	0,00	0,00	-	11 126 005,00	11 126 005,00	100,00%
Total général des recettes	15 560 000,00	15 560 000,00	100,00%	64 738 005,00	28 506 005,00	44,03%
<u>8.- CENTRES REGIONAUX D'INVESTISSEMENT</u>						
Subvention d'Exploitation	57 200 000,00	63 360 471,29	110,77%	58 000 000,00	57 056 656,80	98,37%
Subvention d'investissement	0,00	2 000 000,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	57 200 000,00	65 360 471,29	114,27%	58 000 000,00	57 056 656,80	98,37%
Recettes propres	2 000 000,00	433 876,41	21,69%	6 753 220,00	3 763 100,00	55,72%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	44 184 366,45	31 011 161,59	70,19%	57 661 581,25	52 640 187,00	91,29%
Total général des recettes	103 384 366,45	96 805 509,29	93,64%	122 414 801,25	113 459 943,80	92,68%
<u>9.- AUTRES SECTEURS</u>						
Subvention d'Exploitation	31 271 000,00	32 271 000,00	103,20%	31 771 000,00	29 621 000,00	93,23%
Subvention d'investissement	4 868 252,58	4 868 252,58	100,00%	26 727 003,00	3 864 763,89	14,46%
Total Subventions	36 139 252,58	37 139 252,58	102,77%	58 498 003,00	33 485 763,89	57,24%
Recettes propres	258 840 019,88	193 630 578,37	74,81%	242 697 117,95	256 729 131,41	105,78%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	363 431 092,10	372 178 396,92	102,41%	321 736 656,75	379 661 939,96	118,00%
Total général des recettes	658 410 364,56	602 948 227,87	91,58%	622 931 777,70	669 876 835,26	107,54%
<u>TOTAL TOUS SECTEURS CONFONDUS</u>						
Subvention d'Exploitation	395 819 989,57	415 406 174,73	104,95%	451 435 141,00	436 776 793,45	96,75%
Subvention d'investissement	50 751 252,58	54 331 252,58	107,05%	88 457 269,00	53 339 263,89	60,30%
Total Subventions	446 571 242,15	469 737 427,31	105,19%	539 892 410,00	490 116 057,34	90,78%
Recettes propres*	1 273 057 295,82	1 041 872 189,89	81,84%	1 297 405 497,04	1 467 345 035,42	113,10%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	1 383 921 563,46	1 367 404 986,89	98,81%	1 387 296 774,35	1 381 456 425,74	99,58%
Total général des recettes	3 103 550 101,43	2 879 014 604,09	92,77%	3 224 594 681,39	3 338 917 518,50	103,55%

Annexe 3

Evolution des charges des SEGMA en 2006 et 2007

ANNEXE N:3

EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA
CREDITS ET EMISSIONS AU TITRE DES ANNEES 2006 ET 2007

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2006	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2007	% d'exécution
1.- ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION						
Personnel	25 874 028,68	18 969 977,46	73,32%	23 061 985,09	18 470 565,67	80,09%
Matériel et dépenses diverses	208 736 638,76	139 677 860,64	66,92%	221 902 302,31	129 564 169,82	58,39%
Investissement	105 624 153,47	46 739 017,43	44,25%	121 693 631,54	32 314 409,03	26,55%
TOTAL	340 234 820,91	205 386 855,53	60,37%	366 657 918,94	180 349 144,52	49,19%
2.- SECTEUR DES SOINS HOSPITALIERS						
Personnel	1 362 600,00	830 005,49	60,91%	813 700,00	384 351,69	47,24%
Matériel et dépenses diverses	923 862 561,08	645 034 580,63	69,82%	962 518 354,57	696 070 654,94	72,32%
Investissement	17 667 087,90	3 330 193,26	18,85%	33 078 060,10	13 620 658,36	41,18%
TOTAL	942 892 248,98	649 194 779,38	68,85%	996 410 114,67	710 075 664,99	71,26%
3.- SECTEUR D'INFRASTRUCTURE						
Personnel	35 236 480,00	30 554 494,64	86,71%	43 074 000,00	36 317 961,78	84,32%
Matériel et dépenses diverses	130 592 606,77	95 116 530,62	72,83%	138 937 783,77	96 249 896,80	69,28%
Investissement	412 591 427,25	86 867 105,88	21,05%	531 274 341,00	149 475 185,13	28,14%
TOTAL	578 420 514,02	212 538 131,14	36,74%	713 286 124,77	282 043 043,71	39,54%
4.- ACTIVITES COMMERCIALES						
Personnel	1 573 000,00	1 166 696,60	74,17%	1 703 000,00	1 400 560,92	82,24%
Matériel et dépenses diverses	269 837 730,71	44 215 259,01	16,39%	108 852 696,52	40 594 012,02	37,29%
Investissement	15 740 000,00	4 930 451,08	31,32%	11 060 000,00	3 537 608,26	31,99%
TOTAL	287 150 730,71	50 312 406,69	17,52%	121 615 696,52	45 532 181,20	37,44%
5.- COMPLEXES SPORTIFS ET CULTURELS						
Personnel	762 620,00	634 532,80	83,20%	426 820,00	43 977,03	10,30%
Matériel et dépenses diverses	37 137 758,42	28 932 782,59	77,91%	42 418 538,79	33 086 010,46	78,00%
Investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
TOTAL	37 900 378,42	29 567 315,39	78,01%	42 845 358,79	33 129 987,49	77,32%
6.- CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE						
Personnel	367 000,00	338 511,66	92,24%	392 000,00	330 766,05	84,38%
Matériel et dépenses diverses	23 636 325,53	15 440 819,32	65,33%	25 526 986,12	18 222 676,33	71,39%
Investissement	29 212 947,66	5 911 360,38	20,24%	32 301 587,28	11 217 681,82	34,73%
TOTAL	53 216 273,19	21 690 691,36	40,76%	58 220 573,40	29 771 124,20	51,14%
7.- MANIFESTATIONS INTERNATIONALES						
Personnel	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Matériel et dépenses diverses	15 560 000,00	4 433 995,00	28,50%	28 506 005,00	27 996 510,13	98,21%
Investissement	0,00	0,00	-	36 232 000,00	35 982 165,60	99,31%
TOTAL	15 560 000,00	4 433 995,00	28,50%	64 738 005,00	63 978 675,73	98,83%
8.- CENTRES REGIONAUX D'INVESTISSEMENT						
Personnel	92 400,00	18 458,00	19,98%	98 000,00	14 333,41	14,63%
Matériel et dépenses diverses	53 677 562,31	34 664 656,66	64,58%	56 192 533,12	37 554 344,08	66,83%
Investissement	49 614 404,14	11 639 070,54	23,46%	66 124 268,13	13 749 560,64	20,79%
TOTAL	103 384 366,45	46 322 185,20	44,81%	122 414 801,25	51 318 238,13	41,92%
9.- AUTRES SECTEURS						
Personnel	42 987 895,25	35 419 903,05	82,40%	43 240 618,74	33 714 559,38	77,97%
Matériel et dépenses diverses	199 309 446,55	118 876 110,43	59,64%	224 293 585,71	145 598 485,12	64,91%
Investissement	416 113 022,76	104 255 236,70	25,05%	355 397 573,25	121 316 832,52	34,14%
TOTAL	658 410 364,56	258 551 250,18	39,27%	622 931 777,70	300 629 877,02	48,26%
TOTAL TOUS SECTEURS CONFONDUS						
Personnel	108 256 023,93	87 932 579,70	81,23%	112 810 123,83	90 677 075,93	80,38%
Matériel et dépenses diverses	1 862 350 630,13	1 126 392 594,90	60,48%	1 809 148 785,91	1 224 936 759,70	67,71%
Investissement	1 046 563 043,18	263 672 435,27	25,19%	1 187 161 461,30	381 214 101,36	32,11%
TOTAL GENERAL	3 017 169 697,24	1 477 997 609,87	48,99%	3 109 120 371,04	1 696 827 936,99	54,58%

Annexe 4

Prévisions des ressources et des charges des SEGMA
en 2008

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2008

- EXPLOITATION -

Code	Désignation	RESSOURCES 2008	CHARGES 2008
	PREMIER MINISTRE		
04.001	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	23 000 000	23 000 000
04.003	CANDIDATURE DU MAROC A L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TANGER-2012	-	-
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU DEPARTEMENT DU PREMIER MINISTRE	23 000 000	23 000 000
	MINISTERE DE LA JUSTICE		
06.001	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	5 500 000	5 500 000
06.002	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	900 000	900 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTERE DE LA JUSTICE	6 400 000	6 400 000
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.002	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	18 000 000	18 000 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU SEGMA RATTACHE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION	18 000 000	18 000 000
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.001	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	4 200 000	4 200 000
08.002	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	5 000 000	5 000 000
08.003	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	3 000 000	3 000 000
08.004	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	4 500 000	4 500 000
08.005	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND - CASABLANCA	5 000 000	5 000 000
08.006	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	2 500 000	2 500 000
08.007	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	3 400 000	3 400 000
08.008	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	4 000 000	4 000 000
08.009	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	3 300 000	3 300 000
08.010	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	4 000 000	4 000 000
08.011	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGUIRA	1 500 000	1 500 000
08.012	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUE - ZAER	5 000 000	5 000 000
08.013	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	4 500 000	4 500 000
08.014	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	2 500 000	2 500 000
08.015	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	3 700 000	3 700 000
08.016	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	1 900 000	1 900 000
08.017	CELEBRATION DU 1200 ^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA VILLE DE FES	-	-
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTERE DE L'INTERIEUR	58 000 000	58 000 000
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.002	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	5 500 000	5 500 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTERE DE LA COMMUNICATION	5 500 000	5 500 000
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
11.002	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.003	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	5 000 000	5 000 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	5 000 000	5 000 000
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.001	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	6 600 000	6 600 000
12.002	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	5 850 000	5 850 000
12.003	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	5 600 000	5 600 000
12.004	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	5 000 000	5 000 000
12.005	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	7 400 000	7 400 000
12.006	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	4 700 000	4 700 000
12.007	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	7 500 000	7 500 000
12.008	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKALA ABDA	10 500 000	10 500 000
12.009	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	6 700 000	6 700 000
12.010	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	9 000 000	9 000 000
12.012	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	2 800 000	2 800 000
12.013	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	2 800 000	2 800 000
12.014	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	11 800 000	11 800 000
12.015	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	5 000 000	5 000 000
12.016	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	4 500 000	4 500 000
12.017	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	6 400 000	6 400 000
12.018	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	16 000 000	16 000 000
12.019	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	8 100 000	8 100 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2008

- EXPLOITATION -

Code	Désignation	RESSOURCES 2008	CHARGES 2008
12.020	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	7 000 000	7 000 000
12.021	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	2 400 000	2 400 000
12.022	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	5 600 000	5 600 000
12.023	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	6 000 000	6 000 000
12.024	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	6 400 000	6 400 000
12.025	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	1 500 000	1 500 000
12.026	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	7 200 000	7 200 000
12.027	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	2 400 000	2 400 000
12.028	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	2 200 000	2 200 000
12.029	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	8 600 000	8 600 000
12.030	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAN TAN	6 000 000	6 000 000
12.031	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	15 400 000	15 400 000
12.032	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	11 900 000	11 900 000
12.033	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MARRAKECH TANSIFT AL HAOUZ	9 300 000	9 300 000
12.035	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	12 400 000	12 400 000
12.036	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS EL FIDA MERS SOLTANE	8 100 000	8 100 000
12.037	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	9 100 000	9 100 000
12.038	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	7 200 000	7 200 000
12.039	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	5 700 000	5 700 000
12.040	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	7 500 000	7 500 000
12.041	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	3 100 000	3 100 000
12.042	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	7 000 000	7 000 000
12.044	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	12 700 000	12 700 000
12.045	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	13 800 000	13 800 000
12.046	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	12 300 000	12 300 000
12.047	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	40 000 000	40 000 000
12.048	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	23 000 000	23 000 000
12.049	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	5 000 000	5 000 000
12.050	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	2 000 000	2 000 000
12.051	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	3 000 000	3 000 000
12.052	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	2 500 000	2 500 000
12.053	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	4 800 000	4 800 000
12.054	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	3 200 000	3 200 000
12.055	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	4 900 000	4 900 000
12.056	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	2 800 000	2 800 000
12.057	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHTOUKA AIT BAHA	2 600 000	2 600 000
12.058	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	3 400 000	3 400 000
12.059	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	2 100 000	2 100 000
12.060	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	1 650 000	1 650 000
12.061	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D' EL HAOUZ	2 000 000	2 000 000
12.062	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	3 000 000	3 000 000
12.063	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	4 000 000	4 000 000
12.064	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	4 000 000	4 000 000
12.065	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELMIM	4 000 000	4 000 000
12.066	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	4 000 000	4 000 000
12.067	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	6 000 000	6 000 000
12.068	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	4 000 000	4 000 000
12.069	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	4 000 000	4 000 000
12.070	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	4 000 000	4 000 000
12.071	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	4 000 000	4 000 000
12.072	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTERE DE LA SANTE	465 000 000	465 000 000
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.003	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION	500 000	500 000
13.005	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	43 000 000	43 000 000
13.006	DIVISION ADMINISTRATIVE	-	-
13.007	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS	-	-
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	43 500 000	43 500 000
	MINISTÈRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT		
14.001	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	8 862 000	8 862 000
14.002	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	3 114 000	3 114 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2008

- EXPLOITATION -

Code	Désignation	RESSOURCES 2008	CHARGES 2008
14.003	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	2 897 000	2 897 000
14.004	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 457 000	2 457 000
14.005	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ERFOUD	2 116 000	2 116 000
14.006	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 196 000	2 196 000
14.007	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	2 639 000	2 639 000
14.008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	1 956 000	1 956 000
14.009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	2 113 000	2 113 000
14.010	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	3 012 000	3 012 000
14.011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	1 460 000	1 460 000
14.012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ASSILAH	1 945 000	1 945 000
14.013	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	2 202 000	2 202 000
14.014	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	1 875 000	1 875 000
14.015	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	1 526 000	1 526 000
14.016	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 362 000	2 362 000
14.017	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTÈRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	42 732 000	42 732 000
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.001	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	9 800 000	9 800 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU SEGMA RATTACHE AU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	9 800 000	9 800 000
	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS		
17.002	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	4 000 000	4 000 000
17.003	DIVISION D'ENTRETIEN, D'EXPLOITATION ET DE SECURITE ROUTIERE	4 500 000	4 500 000
17.004	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	10 200 000	10 200 000
17.005	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	9 000 000	9 000 000
17.006	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	9 500 000	9 500 000
17.007	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	6 500 000	6 500 000
17.008	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	5 400 000	5 400 000
17.009	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	7 400 000	7 400 000
17.010	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	11 000 000	11 000 000
17.011	SERVICE DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	5 000 000	5 000 000
17.012	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	6 000 000	6 000 000
17.013	DIRECTION DE LA SECURITE DES TRANSPORTS ROUTIERS	30 000 000	30 000 000
17.014	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	1 300 000	1 300 000
17.015	DIRECTION DE L'AERONAUTIQUE CIVILE	8 000 000	8 000 000
17.016	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	2 500 000	2 500 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	120 300 000	120 300 000
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		
20.001	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	2 150 000	2 150 000
20.002	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	2 680 000	2 680 000
20.003	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	1 670 000	1 670 000
20.004	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	1 750 000	1 750 000
20.005	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	1 170 000	1 170 000
20.006	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	2 080 000	2 080 000
20.007	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	16 500 000	16 500 000
20.008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	3 100 000	3 100 000
20.009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	3 820 000	3 820 000
20.010	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	5 600 000	5 600 000
20.011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	3 900 000	3 900 000
20.012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	3 150 000	3 150 000
20.013	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE	3 170 000	3 170 000
20.014	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	-	-
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME	50 740 000	50 740 000
	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
21.001	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	13 000 000	13 000 000
21.002	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	5 300 000	5 300 000
21.003	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	12 000 000	12 000 000
21.005	COMPLEXE SPORTIF DE FES	2 000 000	2 000 000
21.006	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	1 000 000	1 000 000
21.007	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNKA	5 000 000	5 000 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	38 300 000	38 300 000
	MINISTÈRE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.001	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	14 000 000	14 000 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU SEGMA RATTACHE AU MINISTÈRE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES	14 000 000	14 000 000
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.001	ECOLE PRATIQUE DES MINES DE TOUSSIT - OUJDA	2 840 000	2 840 000
27.002	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	3 622 000	3 622 000
27.003	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	45 000 000	45 000 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2008

- EXPLOITATION -

Code	Désignation	RESSOURCES 2008	CHARGES 2008
27.004	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	1 800 000	1 800 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	53 262 000	53 262 000
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		
28.001	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	36 625 000	36 625 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU SEGMA RATTACHE AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	36 625 000	36 625 000
	MINISTÈRE DE LA CULTURE		
29.001	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	1 971 000	1 971 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU SEGMA RATTACHE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE	1 971 000	1 971 000
	MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE		
30.001	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	11 000 000	11 000 000
30.002	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	3 000 000	1 500 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE	14 000 000	12 500 000
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
31.003	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	60 000 000	60 000 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU SEGMA RATTACHE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	60 000 000	60 000 000
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS		
33.001	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	4 420 000	4 420 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU SEGMA RATTACHE AU MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS	4 420 000	4 420 000
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.001	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	11 681 000	11 681 000
34.002	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	155 000 000	155 000 000
34.003	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	37 000 000	37 000 000
34.004	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	32 000 000	32 000 000
34.005	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	5 300 000	5 300 000
34.006	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	3 000 000	3 000 000
34.007	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	2 200 000	2 200 000
34.008	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	3 000 000	3 000 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES A L'ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE	249 181 000	249 181 000
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.001	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	14 764 000	14 764 000
42.002	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	3 500 000	3 500 000
42.003	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	3 867 000	3 867 000
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU HAUT COMMISSARIAT AU PLAN	22 131 000	22 131 000
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION		
45.001	PARC ZOOLOGIQUE NATIONAL	3 700 000	3 700 000
45.002	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	24 874 000	24 874 000
45.003	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA RATTACHES AU HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION	28 574 000	28 574 000
	MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ		
48.001	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU SEGMA RATTACHE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ	-	-
	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION DES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME	1 370 436 000	1 368 936 000

ANNEXE N° 4
PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2008
- INVESTISSEMENT -

Code	Désignation	RESSOURCES 2008	CHARGES 2008
	PREMIER MINISTRE		
04.001	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	-	-
04.003	CANDIDATURE DU MAROC A L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TANGER-2012	-	-
	TOTAL	-	
	MINISTERE DE LA JUSTICE		
06.001	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	-	-
06.002	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	-	-
	TOTAL	-	
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.002	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	-	-
	TOTAL	-	
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.001	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	-	-
08.002	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	-	-
08.003	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	-	-
08.004	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	-	-
08.005	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND - CASABLANCA	-	-
08.006	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	-	-
08.007	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	-	-
08.008	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	-	-
08.009	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	-	-
08.010	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	-	-
08.011	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	-	-
08.012	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUE - ZAER	-	-
08.013	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	-	-
08.014	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	-	-
08.015	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	-	-
08.016	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	-	-
08.017	CELEBRATION DU 1200 ^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA VILLE DE FE	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.002	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	3 478 000	3 478 000
	TOTAL	3 478 000	3 478 000
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
11.002	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.003	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	-	-
	TOTAL	-	
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.001	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	-	-
12.002	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	-	-
12.003	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	-	-
12.004	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	-	-
12.005	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	-	-
12.006	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	-	-
12.007	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	-	-
12.008	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKALA ABDA	-	-
12.009	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	-	-
12.010	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	-	-
12.012	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	-	-
12.013	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	-	-
12.014	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	-	-
12.015	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	-	-
12.016	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	-	-
12.017	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	-	-
12.018	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	-	-
12.019	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	-	-
12.020	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	-	-
12.021	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	-	-
12.022	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	-	-
12.023	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	-	-

ANNEXE N° 4
PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2008
- INVESTISSEMENT -

Code	Désignation	RESSOURCES 2008	CHARGES 2008
12.024	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	-	-
12.025	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	-	-
12.026	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	-	-
12.027	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	-	-
12.028	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	-	-
12.029	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	-	-
12.030	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAN TAN	-	-
12.031	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	-	-
12.032	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	-	-
12.033	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MARRAKECH TANSIFT AL HAOUZ	-	-
12.035	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	-	-
12.036	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS EL FIDA MERS SOLTANE	-	-
12.037	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	-	-
12.038	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	-	-
12.039	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	-	-
12.040	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	-	-
12.041	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	-	-
12.042	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	-	-
12.044	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	-	-
12.045	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	-	-
12.046	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	-	-
12.047	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	5 500 000	5 500 000
12.048	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	-	-
12.049	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
12.050	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	1 000 000	1 000 000
12.051	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	2 000 000	2 000 000
12.052	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	-	-
12.053	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	-	-
12.054	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	-	-
12.055	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	-	-
12.056	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	-	-
12.057	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHTOUKA AIT BAHA	-	-
12.058	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	-	-
12.059	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	-	-
12.060	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	-	-
12.061	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D' EL HAOUZ	-	-
12.062	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	-	-
12.063	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	-	-
12.064	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	-	-
12.065	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELMIM	-	-
12.066	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	-	-
12.067	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	-	-
12.068	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	-	-
12.069	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	-	-
12.070	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	-	-
12.071	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	-	-
12.072	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	-	-
	TOTAL	14 500 000	14 500 000
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		

ANNEXE N° 4
PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2008
- INVESTISSEMENT -

Code	Désignation	RESSOURCES 2008	CHARGES 2008
13.003	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION	8 000 000	8 000 000
13.005	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	-	-
13.006	DIVISION ADMINISTRATIVE	5 000 000	5 000 000
13.007	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS	-	-
	TOTAL	13 000 000	13 000 000
	MINISTÈRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT		
14.001	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	4 100 000	4 100 000
14.002	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	250 000	250 000
14.003	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	200 000	200 000
14.004	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	250 000	250 000
14.005	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ERFOUD	250 000	250 000
14.006	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	200 000	200 000
14.007	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	335 000	335 000
14.008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	250 000	250 000
14.009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	250 000	250 000
14.010	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	250 000	250 000
14.011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	250 000	250 000
14.012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE -ASSILAH	200 000	200 000
14.013	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	250 000	250 000
14.014	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	200 000	200 000
14.015	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	1 900 000	1 900 000
14.016	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	200 000	200 000
14.017	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
	TOTAL	9 335 000	9 335 000
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.001	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	-	-
	TOTAL	-	-
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS		
17.002	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	6 000 000	6 000 000
17.003	DIVISION D'ENTRETIEN, D'EXPLOITATION ET DE SECURITE ROUTIERE	700 000	700 000
17.004	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	800 000	800 000
17.005	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	1 000 000	1 000 000
17.006	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	3 000 000	3 000 000
17.007	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	1 500 000	1 500 000
17.008	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	600 000	600 000
17.009	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	600 000	600 000
17.010	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	4 000 000	4 000 000
17.011	SERVICE DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	500 000	500 000
17.012	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	2 000 000	2 000 000
17.013	DIRECTION DE LA SECURITE DES TRANSPORTS ROUTIERS	150 000 000	150 000 000
17.014	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	-	-
17.015	DIRECTION DE L'AERONAUTIQUE CIVILE	22 000 000	22 000 000
17.016	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	-	-
	TOTAL	192 700 000	192 700 000
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		
20.001	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	-	-
20.002	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	-	-
20.003	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAQUIA	-	-

ANNEXE N° 4
PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2008
- INVESTISSEMENT -

Code	Désignation	RESSOURCES 2008	CHARGES 2008
20.004	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	-	-
20.005	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	-	-
20.006	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	-	-
20.007	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	3 700 000	3 700 000
20.008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	390 000	390 000
20.009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	590 000	590 000
20.010	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	890 000	890 000
20.011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	990 000	990 000
20.012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	590 000	590 000
20.013	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE	690 000	690 000
20.014	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	-	-
	TOTAL	7 840 000	7 840 000
	MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
21.001	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	-	-
21.002	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	-	-
21.003	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-	-
21.005	COMPLEXE SPORTIF DE FES	-	-
21.006	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	-	-
21.007	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNKA	-	-
	TOTAL	-	
	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.001	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	-	-
	TOTAL	-	
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.001	ECOLE PRATIQUE DES MINES DE TOUISSIT - OUJDA	190 000	190 000
27.002	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	380 000	380 000
27.003	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	30 000 000	30 000 000
27.004	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	-	-
	TOTAL	30 570 000	30 570 000
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		
28.001	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	900 000	900 000
	TOTAL	900 000	900 000
	MINISTERE DE LA CULTURE		
29.001	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	-	-
	TOTAL	-	
	MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE		
30.001	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	4 500 000	4 500 000
30.002	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	1 500 000	1 500 000
	TOTAL	6 000 000	6 000 000
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
31.003	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	-	-
	TOTAL	-	
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS		
33.001	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	1 000 000	1 000 000
	TOTAL	1 000 000	1 000 000
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.001	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	2 000 000	2 000 000
34.002	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	-	-
34.003	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	-	-
34.004	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	-	-
34.005	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	-	-

ANNEXE N° 4
PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2008
- INVESTISSEMENT -

Code	Désignation	RESSOURCES 2008	CHARGES 2008
34.006	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	-	-
34.007	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	-	-
34.008	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	-	-
	TOTAL	2 000 000	2 000 000
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.001	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	7 500 000	7 500 000
42.002	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	7 000 000	7 000 000
42.003	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	1 200 000	1 200 000
	TOTAL	15 700 000	15 700 000
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION		
45.001	PARC ZOOLOGIQUE NATIONAL	400 000	400 000
45.002	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	-	-
45.003	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL	400 000	400 000
	MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ		
48.001	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL	-	
	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'INVESTISSEMENT DES SEGMA	297 423 000	297 423 000